LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:10 Page 1

LETTRE

des Entreprises Générales de France.BTP

Juin 2012

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE FRANCE • BTP

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:10 Page 2

EDITORIAL

Le mot du Président

Une image forte symbolise à mes yeux l'action d'EGF.BTP durant l'année écoulée.

Cette image, c'est celle de tous les acteurs du logement en France réunis le 9 décembre dernier lors des Rencontres de la Construction 2011, organisées par notre Syndicat.

Des acteurs venus d'horizons divers – organismes HLM, promoteurs immobiliers, collectivités locales, cabinets d'architectes, constructeurs...- et, pour autant, tous convaincus de la nécessité d'en finir avec une approche compartimentée, saucissonnée, de la politique du logement en France, impuissante à faire face à l'explosion du mal logement.

Ces Rencontres nous ont permis de présenter des propositions concrètes pour faire baisser les prix de la production de logements.

Fidèles à la culture du résultat qui est celle de l'entreprise générale, nous nous étions, en effet, fixé un objectif précis sur lequel nous avons mobilisé pendant près de 2 ans les équipes d'EGF : faire baisser d'au moins 20 % le coût des logements construits en France.

Nous avons avancé en ce sens des propositions précises pour réduire de manière substantielle les délais et les coûts de construction, propositions que nous avons partagées lors des Rencontres de la Construction, puis ultérieurement, avec d'autres acteurs, comme la Fondation Abbé Pierre qui a plaidé récemment, avec force, pour une réponse globale au défi du logement.

Culture du résultat, approche globale seront, espérons-le demain, les mots clés de la politique du logement.

Ils ont, en tout cas, d'ores et déjà, trouvé leur place en 2011-2012 dans le droit de la commande publique. La réforme du Code des Marchés Publics, sur laquelle EGF s'est fortement mobilisée, a notamment introduit dans la réglementation française les marchés globaux de performance et facilité simultanément la passation de marchés de conception-réalisation.
Nous avons été aussi étroitement associés aux travaux conduits par les pouvoirs publics pour favoriser le développement des contrats de performance énergétique et la mise en œuvre concrète de la garantie de cette performance. Là aussi, la référence aux marchés globaux et à l'approche conception-réalisation progresse.

Ce qui nous impose d'être à la hauteur, demain dans nos entreprises, des missions de plus en plus complexes qui pourront nous être confiées.

C'est la raison d'être du Mastère spécialisé « Management et techniques en Entreprise Générale » dont nous avons proposé la création à l'ESTP pour préparer des spécialistes « tous

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:10 Page 3

corps d'état » capables de gérer des projets clés en mains en bâtiment comme en travaux publics.

Ce qui implique parallèlement un important effort d'accompagnement et de promotion sur le terrain du nouveau cadre contractuel pour en assurer la mise en œuvre opérationnelle.

La publication, cette année, de la 3ème édition du Guide la Commande Publique et du Mémento de la Commande Publique et des Contrats d'Aménagement participe de cet effort.

Tout comme l'important travail de rencontres professionnelles, de visites de chantiers, de réunions avec les élus, les maîtres d'ouvrage, les acteurs économiques, conduit durant l'année écoulée par nos Délégations Régionales qui se sont aussi mobilisées pour la promotion de notre charte de la sous-traitance et le respect de ses engagements.

Mais, si dans l'Hexagone, les idées de contrat global, d'objectifs de performance, de résultat sont aujourd'hui de plus en plus partagées, elles se heurtent paradoxalement au niveau européen à des tentatives de retour en arrière sur lesquelles nous nous sommes fortement mobilisés en 2011-2012.

L'exemple européen le montre. Nous avons encore du pain sur la planche pour convaincre nos interlocuteurs qu'une approche globale de la commande publique pouvait concilier efficacité et respect des donneurs d'ordre et des sous-traitants et qu'une approche partenariale public-privé était souvent la mieux à même de répondre aux grands défis sociaux et sociétaux du monde d'aujourd'hui.

Je suis convaincu que nous saurons, tous ensemble dans l'avenir, relever ce défi stratégique, non seulement pour nos entreprises mais pour la société dans son ensemble.

Jean Rossi

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:10 Page 4

Les Rencontres de la Construction

« Produire des logements 20 % moins cher, les propositions des Entreprises Générales »

Pour les Rencontres de la Construction 2011, EGF.BTP a choisi de montrer comment les Entreprises Générales apportent des réponses au défi de la nécessaire baisse des prix de production des logements. Deux tables rondes ont été consacrées respectivement aux thèmes : « Les solutions actuelles des entreprises générales pour faire baisser les prix de construction des logements » et « Nouveaux contrats et nouvelles approches ».

Au cours de ces Rencontres se sont exprimés :

Patrick BAUDET, Directeur Général - Reims-Habitat
Michel BOUILLOT, Directeur Général des Services de la ville de Sevran
Nathalie DARMENDRAIL, Directrice régionale IDF de l'Aménagement et de l'Immobilier – RFF
Franck DARSE, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage – Pôle Immobilier d'Astria
Richard GALLOIS, Architecte - Urbaniste
Christian GIUGANTI, Directeur Général - Logirep
Nicolas GRAVIT, Concessionnaire de la ZAC quartier de Seine d'Asnières-sur-Seine
Yves LAFFOUCRIERE, Directeur Général - Groupe Immobilier 3F
Marianne LEBLANC LAUGIER, Directrice au Comité Interministériel pour le Développement de l'Offre de Logement
Pascal PORTIER, Directeur régional –Entreprise Eiffage Construction –région Ouest
Jean-Michel STECOWIAT, Directeur Général - Pas-de-Calais Habitat

Le Président Jean ROSSI a présenté la synthèse de ces Rencontres.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 5

Les documents publiés par le syndicat

La troisième édition du Guide de la Commande Publique, rédigé par Xavier Bezançon, Christian Cucchiarini et Philippe Cossalter, vient de paraître et a été adressé aux adhérents. Il est préfacé par Michel Destot, Président de l'AMGVF et Député-Maire de Grenoble. Plus complet que la seconde édition, il comporte 313 questions traitées.

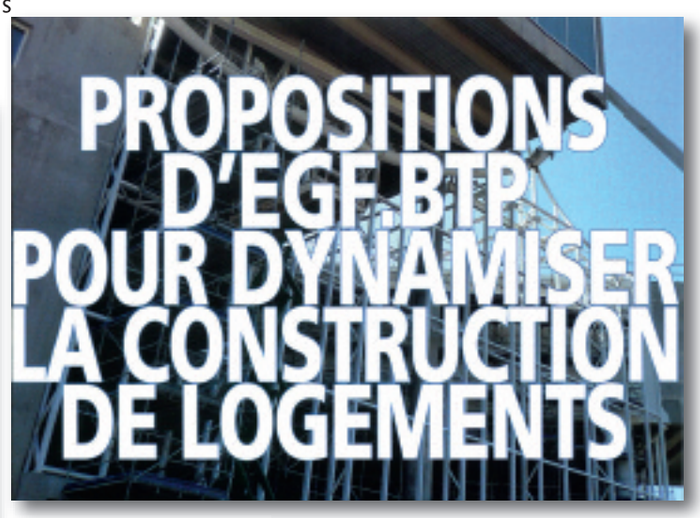

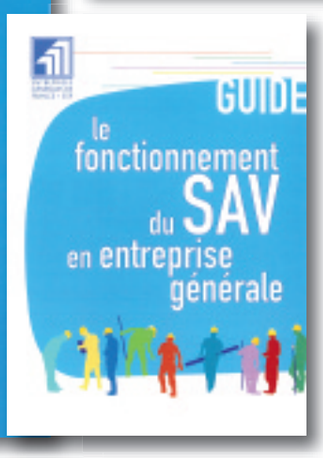

COMMUNICATION DU SYNDICAT

Le site internet EGF.BTP

Notre site internet comprend de nombreuses rubriques où le public et les adhérents peuvent trouver les publications du syndicat.

Un projet de directive paradoxal : la concession mise à mal par le « in house »

Les articles du syndicat

Le Président Jean Rossi a donné un important article au Moniteur le 9 décembre 2011 dans lequel il développait le thème prioritaire du syndicat : Des logements 20% moins cher, pari tenu !
Xavier Bezançon a publié un article dans Europolitique.

Le calendrier du syndicat

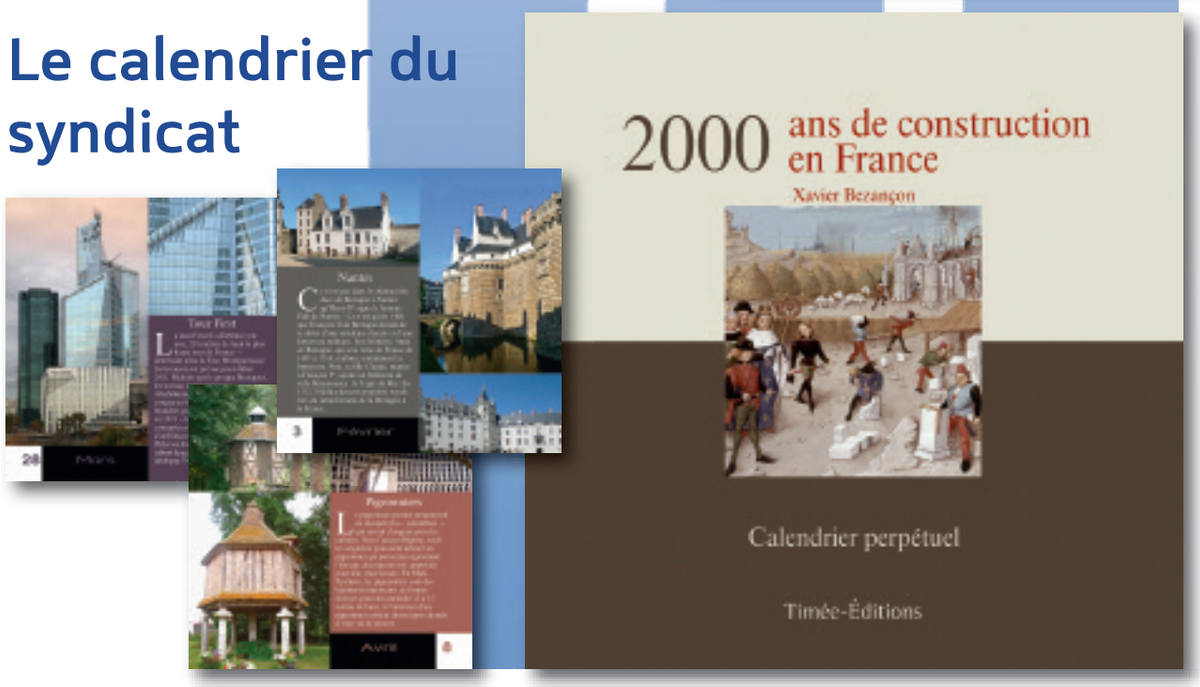

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 7

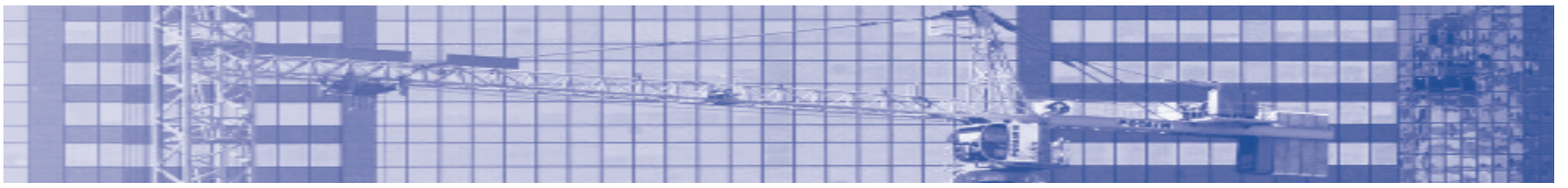

L'INTERVIEW

JEAN ROSSI, président d'EGF-BTP

« Des logements 20 % moins cher, pari tenu ! »

Lors 17e Rencontres de la construction, organisées par EGF-BTP (Entreprises générales de France-BTP), se tiendra le 9 décembre. L'occasion pour l'organisation de faire des propositions afin de produire des logements 20 % moins cher. Selon Jean Rossi, président d'EGF-BTP, plusieurs leviers devront être actionnés simultanément en vue de réduire les coûts : intensifier la programmation, gagner en productivité, lever l'obstacle du foncier, recourir à la conception-réalisation… Plus globalement et compte tenu du retournement de la conjoncture, il appelle, d'une part, les pouvoirs publics à préserver l'investissement et, d'autre part, la profession à faire preuve d'imagination pour offrir à ses clients les meilleures solutions au meilleur prix.

Dans le logement, il faut changer d'échelle

Vous plaidez depuis un an pour un « choc du logement ». L'idée avance-t-elle ?

La France dépense beaucoup pour le logement : près de 37 milliards d'euros par an, sur le seul budget de l'Etat ! Pourtant, nous sommes dans une impasse : logement trop cher, en quantité insuffisante, étalement urbain. Pour résoudre le problème, la filière doit travailler complètement sur tous les paramètres : foncier, industrialisation, prix de revient, coût global… De nombreux acteurs le disent avec nous haut et fort : il faut mettre tous les dossiers sur la table. Jusqu'ici, nous n'avons guère été entendus mais je ne désespère pas ! La période électorale qui s'ouvre peut être un moment propice pour faire avancer cette réflexion majeure dans un pays où le logement représente le plus gros poste de dépenses des ménages (23 %).

Vous rencontrez aujourd'hui pour dîner : « produire du logement de qualité moins cher, c'est possible ». Comment ?

Pour faire baisser les prix, il faut massifier les achats et augmenter la productivité. Il faut donc changer d'échelle. Par exemple, plutôt que de reconstruire, une à une, des opérations de 50 logements, il faudrait programmer d'emblée la réalisation sur la durée de 100 fois 50 logements. Les entreprises générales peuvent s'engager à baisser les prix, en faisant jouer l'effet volume et en industrialisant ce qui peut l'être, sans rogner à la qualité et à la diversité architecturale. C'est un peu comme dans l'automobile, où on utilise un même châssis pour construire des voitures ayant des allures bien différentes. Pour le logement aussi nous pouvons trouver un modèle industriel dont les façades pourront aussi être variées. Les opérations labellisées CODIS par le ministère de l'Ecologie fournissent des exemples très concrets et éloignés de ce qui peut être appliqué à grande échelle tout en garantissant un niveau industriel de qualité et en réalisant des gains de coûts et de délais très substantiels : 15 % en moyenne de baisse sur le coût de l'opération et douze mois sur le délai global d'une opération de 50 logements. Mais cela suppose une visibilité sur l'évolution du marché, une vraie industrialisation de la filière, et un travail en commun d'optimisation entre architecte et entreprise en amont de la consultation.

Cette collaboration maîtrise d'œuvre-entreprise en amont ne revient-elle pas à généraliser la conception-construction ?

Contractuellement, la conception-construction est une réponse très efficace. L'implication de l'entrepreneur dans la réalisation des études d'avant-projet et de projet avec un architecte, sur la base d'un programme fonctionnel détaillé établi par le maître d'ouvrage, permet d'optimiser l'offre sur les plans financier, technique et environnemental bien sûr, mais aussi sur le plan de l'exploitation du futur ouvrage. Maître d'œuvre et entreprise répondent en groupement, ce type de marché évite en outre d'organiser deux consultations successives. Enfin – et ce n'est pas neuf –, la conception est à prix garanti puisque validée par l'entreprise membre du groupement. Les bailleurs sociaux qui l'ont expérimentée s'en réjouissent. Il faut pérenniser cette possibilité qui n'est ouverte jusqu'à la fin 2013 par la loi du 25 mars 2009. L'accord-cadre sur une autre technique d'intéressance dans la mesure où elle permet d'agréger des communautés sur une certaine durée et de pérenniser des opérateurs sur la base de bons offres techniques. L'effet volume peut sensiblement réduire les coûts.

Le foncier ne cure-t-il pas un obstacle majeur à la réduction des coûts et à la dynamisation de la production ?

Aujourd'hui, l'Etat et ses établissements publics rendent au plus offrant, privilégiant les désendettement immédiat à l'intérêt général. Une autre approche, plus pertinente, consisterait à accroître les réserves foncières disponibles pour faire l'objet de cessions, de baux emphytéotiques administratifs, de baux à construction… Ils régiraient parcimonieusement pour le développement de l'offre de logements (Odeol), l'Union des constructeurs immobiliers (UCI) et EGF-BTP. Cela permettrait de libérer des terrains publics dans les zones tendues, en contrepartie de prix de construction inférieurs à 1 500 euros HT en Ile-de-France pour des logements BBC.

Je pense également au contrat de partenariat avec opérateur (CPO), pratiqué par un réseau ferré de France (RFF) par exemple, qui permet de proposer du foncier à ses opérateurs sur la base de sa proposition de valorisation. La ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, que nous avons rencontrée le 18 novembre, veut développer l'offre de terrains et les projets urbains partenariaux (PUP), les conventions d'aménagement… Les outils d'aménagement concertés, coordonnés par le secteur privé, sont des outils particulièrement intéressants car ils mécanisent la pression publique en termes de financement, d'optimisation et de réalisation du projet dans un délai déterminé.

« Plutôt que de commander, une à une, des opérations de 50 logements, il faudrait programmer d'emblée la réalisation sur la durée de 100 fois 50 logements. »

« Aujourd'hui, l'Etat et ses établissements publics vendent [leur foncier] au plus offrant, privilégiant leur désendettement immédiat à l'intérêt général. »

Aucune visibilité sur le financement de projets

Quel regard portez-vous sur la rigueur imposée en matière ?

Je crois que, avant de se plaindre, il faut se retrousser les manches et imaginer des solutions pour apporter à nos clients la meilleure réponse possible pour un prix donné. Cette attitude nous met en situation de dire avec force aux pouvoirs publics que leur devoir est de tout faire pour prévoir un investissement, moteur de croissance, et de travailler plutôt à réduire en priorité les dépenses de fonctionnement. Sans compter que les retombées de l'investissement public dans notre secteur sont immédiates en termes d'emploi !

Comment les entreprises générales abordent-elles un renouvellement de mandature ?

Il y a un certain paradoxe car une entreprise est des racines de rencontrées bien vertes. Comme toujours, le BTP ressentira le ralentissement avec retard. Tout les petites affaires, cela viendra plus vite. D'autant plus vite que les prix sont déjà au plus bas. Et la loi ÉRE, en réduisant les délais de paiement [illegible], a fragilisé nombre d'entreprises qui, elles, paient à 60 jours payé.

Le financement est-il aussi compliqué qu'on le dit ?

Il n'y a aucune visibilité sur ce point, en particulier dans le financement de projet. Il devient également difficile de monter des partenariats public-privé. Lorsque nous y parvenons, l'argent était plus cher, nous faisons moins pour le même prix. Le fonds de rénovation, qui va être mis en œuvre prochainement, est un élément de réponse. L'agence de financement des collectivités locales aussi.

Les PME résistent-elles par les entreprises générales. Qu'en pensez-vous ?

Environ 60 % des travaux remportés par les entreprises générales sont sous-traités. On ne peut pas tenir nos engagements vis-à-vis de nos clients sans travailler de concert avec nos sous-traitants, sans les respecter et les associer à nos réflexions et à notre démarche de progrès en termes de formation, de sécurité, de conditions de travail. Nous devons la profession sur tous ces sujets. Nous devons évidemment bosser de bons sous-traitants.

L'ACTION DES DELEGATIONS REGIONALES

La délégation à l'action régionale est animée par **Jean-Paul SOLAL** (CARI), **Christian LE GAL**, **Christian CUCCHIARINI** et **Xavier BEZANCON**.

Région Alsace

La Délégation régionale est animée par **Denis TRITSCHLER** (Eiffage Construction).

Édouard Mannini, Chef de projet universitaire pour l'opération «Campus» a été accueilli en décembre 2011 par la délégation. Début 2012, les premiers contrats devaient être lancés et trois dossiers étaient en cours d'instruction par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur . En réalité, peu d'avancée !

Pertuy Construction a organisé une visite de chantier de la tour Esca, à Strasbourg. Cette opération d'un montant de 13 millions d'euros a été réalisée en conception réalisation. Une rencontre organisée avec la Communauté Urbaine de Strasbourg a permis aux entreprises d'exprimer leur inquiétude relative aux marchés passés avec les entreprises luxembourgeoises au détriment des entreprises locales.

Région Aquitaine

La Délégation régionale est animée par **Philippe MOULIA** (Eiffage Construction).

Une visite du Pont Bacalan a été organisée en présence de nombreux clients et prescripteurs en septembre 2011. Il s'agit d'une opération de génie civil réalisée en conception réalisation.

La Délégation régionale a reçu le Directeur régional de la DIRECCTE qui est venu échanger sur la nouvelle organisation des services de l'Etat dans la région et sur le thème de la concurrence des entreprises étrangères qui constitue un réel problème pour le tissu économique local du BTP.

En février 2012, une importante visite de chantier a eu lieu en présence de nos clients sur le pôle Santé d'Arcachon.

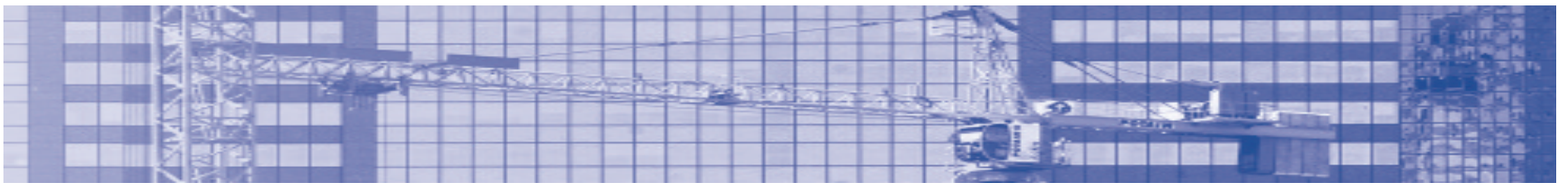

Au mois de septembre prochain, est prévue l'organisation d'un colloque sur le thème du Grenelle de l'environnement en Aquitaine. Philippe Pelletier, Président du Plan Bâtiment Grenelle, a accepté de co-présider cette future manifestation.

En avril 2012, la Présidente de l'AROSHA a été reçue pour échanger sur le thème du logement social ainsi que sur celui des modes de passation.

Région Auvergne

La Délégation régionale est animée par **Christophe CHEVRIER** (Eiffage Construction).

En octobre 2011, Eiffage Construction a reçu les maîtres d'ouvrage et les membres de la délégation sur le chantier « Le carré de Jaude ». Cette opération, située sur un ancien cratère, est réalisée en entreprise générale, en centre-ville de Clermont-Ferrand.
Ce projet emblématique, qui comporte entre autres un centre commercial et un hôtel, va modifier le paysage du centre-ville. Une seconde visite du chantier a été organisée en mai 2012.

La délégation a rencontré le Conseil Général du Puy-de-Dôme afin de présenter le fonctionnement du syndicat et les actions menées par la délégation depuis sa création en 2009. L'action du SNSO à l'encontre du Conseil Général pour recours excessif aux marchés globaux a bien entendu été abordée.

Région Bourgogne

La Délégation régionale est animée par **Patrice MENEGALDO** (C3B).

En octobre 2011, l'entreprise Léon Grosse accueillait la délégation régionale sur le chantier «Hyacinthe Vincent». Cette opération réalisée en entreprise générale caractérise la construction d'un éco-quartier de 192 logements.
L'entreprise C3B a reçu la délégation en début d'année sur l'opération de construction de l'EHPAD Village Bleu, réalisé en conception réalisation à Nuits-Saint-Georges. Une réunion avec la Fédération Régionale du Bâtiment de Bourgogne et avec la Fédération du Bâtiment de Côte-d'Or a permis de fructueux échanges et notamment de vérifier l'application de la charte entreprise générale/partenaire sous-traitant.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 10

L'ACTION DES DELEGATIONS REGIONALES

Région Ile-de-France

La Délégation régionale est animée par **Michel BOUDINET** (Eiffage Construction).

Des maîtres d'ouvrage ont été reçus par la délégation Ile-de-France :

- François Montaras, Vice-président des projets et aménagements immobiliers de Paris Diderot
- Anne Ged, Directrice de l'Agence parisienne du climat, accompagnée d'Emmanuel Poussard, Responsable du Pôle conseil et accompagnement
- Jean-Louis Fiquet, Directeur des Services Économiques de la Banque de France, accompagné d'Anne Prain, Responsable du département immobilier
- Aurélie Guinot, Responsable régionale ERDF
- Frédéric Michaud, Directeur Développement Gares et Connexions.

Les visites de chantier du stade Jean Bouin, réalisé par l'entreprise Léon Grosse, et de l'hôtel Peninsula, réalisé par les entreprises CBC et Petit, ont été organisées par la délégation.

Cette dernière a également mis en place un groupe de travail sur le Grand Paris et a réalisé une plaquette qui regroupe les propositions d'EGF.BTP, intitulée « Réussir le Grand Paris » qui a été adressée aux instances et à tous les élus concernés.

La charte de bonne conduite entre les entreprises générales et les entreprises partenaires sous-traitantes a été amendée et a donné lieu à une signature officielle en juin 2011 en présence de Jean Rossi.

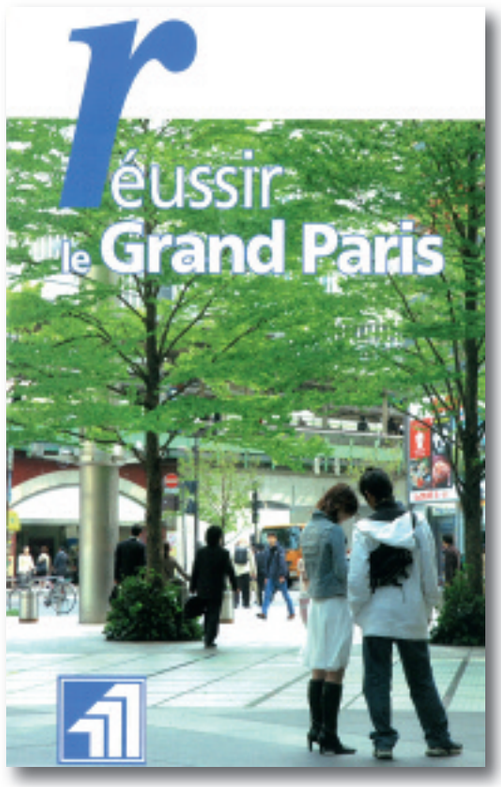

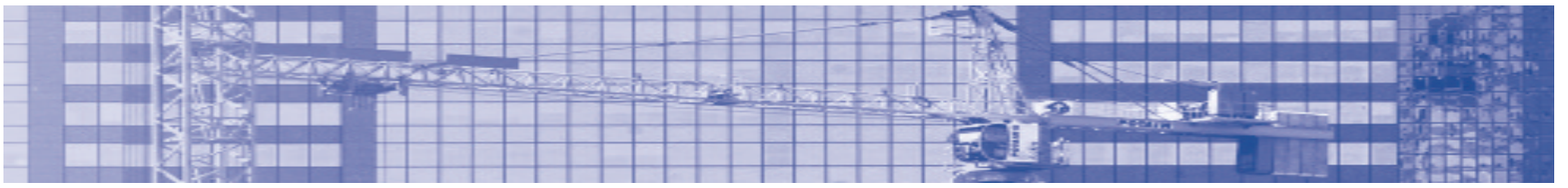

Région Languedoc-Roussillon

La Délégation régionale est animée par Daniel SAHUC (Vinci Construction).

Programme « Ozone » - Montpellier
Pragma/Eiffage Immobilier (Architecture Studio)

Elle a organisé une importante visite de chantier en septembre 2011 concernant l'Hôpital du Grau du Roy dans le Gard, réalisé en entreprise générale.
Une autre importante visite de chantier en compagnie des clients de la Délégation régionale est prévue en octobre 2012 sur le chantier OZONE, réalisé par EIFFAGE.
La Délégation régionale entend être présente de manière plus significative dans les instances exécutives de la Fédération du Bâtiment de l'Hérault et l'a fait ouvertement savoir à l'actuel Président en exercice.

Région Lorraine

La Délégation régionale est animée par Jean-Paul MICHEL (Eiffage Construction).

En septembre 2011, la délégation a organisé une visite de chantier du Centre hospitalier régional de Metz, réalisé en procédure de conception réalisation par un groupement mené par Pertuy Construction.

Deux autres visites, l'une sur un chantier Batigère, réalisé par Demathieu et Bard et l'autre chez Foncière des régions, réalisé par Eiffage Construction, ont permis d'inviter les maîtres d'ouvrage.

Une rencontre avec la Fédération du Bâtiment de Moselle a donné lieu à de fructueux échanges et une table ronde réunissant le Conseil Général de Moselle, le Génie et les bailleurs sociaux a permis d'ouvrir un débat sur les compétences et l'apport de l'entreprise générale dans les opérations de construction.

La délégation Lorraine a publié sa première lettre d'information rappelant l'engagement des entreprises et mettant en avant la charte de comportement signée avec la Fédération du Bâtiment.

Une journée de formation sur le Contrat de performance énergétique, à destination des maîtres d'ouvrage, a été organisée à Nancy.

LETTRE D'INFORMATION
EGF BTP Lorraine
EDITO
LE RECOURS AU MARCHÉ GLOBAL

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 12

L'ACTION DES DELEGATIONS REGIONALES

Région Midi-Pyrénées

La Délégation régionale est animée par **Christian VANDEWALLE** (GA).

La Délégation Midi-Pyrénées s'est encore une fois fortement impliquée dans la journée « Coulisses du Bâtiment », organisée au second semestre 2011 par la Fédération Française du Bâtiment.
EGF.BTP, comme les autres années, a tenu un stand aux Rencontres Régionales de l'Ingénierie qui se sont tenues à Toulouse en février 2012. Le stand a été abondamment visité.
En outre, la Délégation a reçu la cellule économique régionale Midi-Pyrénées et la Banque de France pour faire le point sur la conjoncture et les perspectives qui s'ouvrent au secteur du BTP dans les mois qui viennent.

La charte de sous-traitance, qui concerne actuellement les départements de la Haute-Garonne et du Gers, va faire l'objet de nouvelles négociations pour être portée au niveau de la région.

La Délégation régionale entend recevoir la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI) dans les mois qui viennent, afin d'échanger sur nos relations professionnelles.

Région Normandie

Gino GOTTI (Vinci Construction) remplace Denis Ranvel au poste de délégué régional.

Le chantier de la maison de retraite d'Harcourt, réalisée en procédure « concertance » (conception réalisation et management de projet) par Spie Batignolles, a fait l'objet d'une visite de chantier de la délégation. Cette opération de reconstruction d'une maison de retraite est un projet éco-responsable utilisant des filières et produits recyclables, exploité au travers d'un bail emphytéotique administratif.

En début d'année, la délégation s'est réunie à Évreux, sur le chantier «Hôpital Navarre», réalisé par l'entreprise Léon Grosse en conception réalisation. Cet hôpital psychiatrique de 300 chambres est installé sur un site de 25 hectares et l'opération se déroule en 23 phases.

En mars, l'entreprise Quille Construction a organisé une visite du Complexe Balnéaire à Cabourg, construit en entreprise générale. Le complexe comprend une balnéothérapie avec piscine intérieure et extérieure d'eau de mer chauffée et un hôtel de 166 chambres.

Une dernière visite de chantier en mai 2012 sur le « Stade du Havre » a permis de réunir les membres de la délégation. De nouvelle génération, ce stade à l'anglaise comporte 25 000 places, et est réalisé en conception construction par Sogea nord-ouest. Le stade est à énergie positive grâce aux capteurs photovoltaïques installés en toiture et est équipé de gradins rétractables.

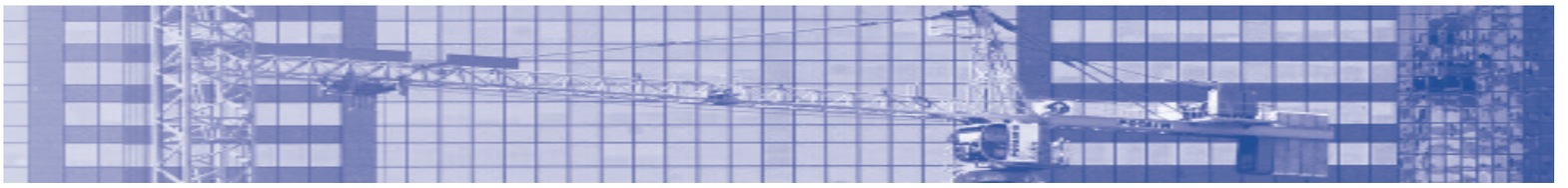

Région Nord Pas-de-Calais

Patrick DUBOURG (Norpac) remplace Laurent Gibello au poste de délégué régional.

Dans le cadre de l'opération « Campus », un groupe de travail a été mis en place et se réunit en fonction du rythme des projets universitaires.

Une soirée débat organisée début septembre sur le thème « Les lois Grenelle dans la construction, du rêve à la réalité » a permis une vraie communication sur l'entreprise générale. Étaient présents : Marc-Philippe Daubresse et Jérôme Gatier, Directeur Général du Plan Bâtiment Grenelle.

En octobre 2011, l'entreprise Spie Batignolles a accueilli les membres de la délégation sur l'immeuble Rivéo, son nouveau siège social; visite très intéressante, en particulier sur les choix d'aménagement.

Début janvier, la traditionnelle présentation des voeux de la délégation s'est déroulée sur le Campus Veolia réalisé en conception construction par l'entreprise Rabot Dutilleul et a rencontré un vrai succès.
La délégation a accueilli Jean-Louis Miquet et M. Jomin de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, la consommation, du travail et de l'emploi qui nous ont présenté leur vision et leur interprétation du Code des marchés publics.
À noter les bons résultats obtenus par les entreprises de la délégation au Concours sécurité EGF.BTP 2012 : Norlit (filiale de Rabot Dutilleul) 2ème et Ramery Bâtiment 3ème.

Les commissions internes à la délégation, à savoir, inter-entreprises, logement social, QSSE, évènements et sociale poursuivent leurs réflexions sur des thèmes variés comme la nouvelle réglementation amiante, l'accord pénibilité, la préparation de chantier dans la perspective de l'animation d'une rencontre régionale sur le thème des risques nouveaux pour les maîtres d'ouvrages.

Région Paca

La Délégation régionale est animée par Pascal FAURE (Vinci Construction France).

Un nouveau bureau de la délégation a été désigné en novembre 2011. La Délégation régionale a obtenu un poste de vice-président de la Fédération du Bâtiment des Bouches-du-Rhône et deux postes permanents au bureau de cette Fédération.

Les visites de chantiers avec les clients sont une tradition en PACA.
Il est prévu au cours de l'année 2012, la visite des réserves du MUCEM, de l'Hôpital Ambroise Paré et du Pôle Med fin 2012, ainsi que celle de l'opération ENTREVERT, réalisée par Vinci et la SENEC et comportant 312 logements sociaux BBC.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 14

L'ACTION DES DELEGATIONS REGIONALES

Région Pays-de-Loire

François QUEUILLE (Quille Construction) remplace Jean-Marc SABALETTE au poste de délégué régional.

La délégation a organisé la visite du chantier emblématique « Sillon de Bretagne » : réhabilitation en site occupé d'un bâtiment de 100 m de haut et de 1 km de long comprenant 780 logements et 22 000 m² de bureaux.

Une charte de comportement entreprise générale/entreprises partenaires sous-traitantes a été signée avec la Fédération Régionale du Bâtiment.

Une rencontre a été organisée, en avril, avec le Président de la Fédération Régionale du Bâtiment, Jean-Philippe Bérard, accompagné du Secrétaire Général, Eymard de Crécy. Le Président a proposé plusieurs mandats aux membres d'EGF.BTP, notamment au Comité Régional de l'Habitat, à la formation ou au pôle génie civil-éco construction.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 15

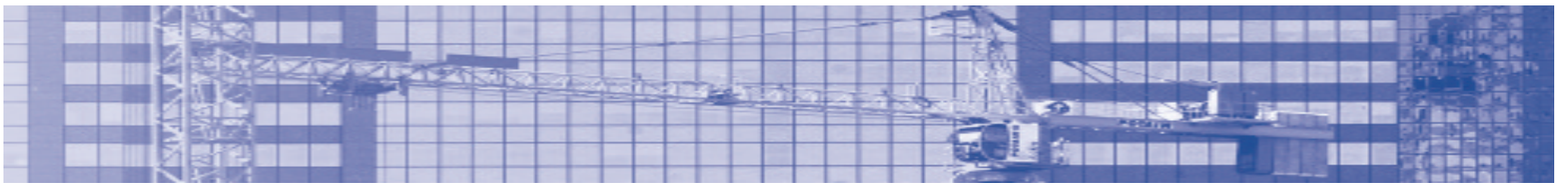

Région Picardie Champagne-Ardenne

La Délégation régionale est animée par **Gérard DEVEMY** (Brézillon).

La délégation a accueilli Claude Gewaerc, Président du Conseil Régional de Picardie. Il était accompagné de René Anger, son Directeur de cabinet. Il confirme son implication pour orienter la région vers la recherche et le développement. L'arrivée de la LGV qui s'arrêtera à Creil et le grand projet « Canal Seine Nord » vont considérablement modifier le paysage économique.

La délégation a organisé une visite sur le chantier de reconstruction de l'usine « Le Creuset » dans l'Aisne, réalisée en entreprise générale par l'entreprise Spie Batignolles et une visite sur le chantier de construction du nouveau siège de l'entreprise Brézillon dans l'Oise.

Elle a organisé avec la Fédération du Bâtiment de Picardie la signature de la charte entreprise générale/entreprise partenaire sous-traitante, mise à jour, qui comportait notamment l'ajout d'une phase « Dialogue ».

Région Rhône-Alpes

La Délégation régionale est animée par **Philippe de LAMARZELLE** (Demathieu et Bard).

Cette Délégation édite une lettre d'information largement distribuée aux Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre.

Elle a organisé en 2011 plusieurs visites de chantier :

- Le CHU du Vinatier à Bron réalisé en conception réalisation par Spie Batignolles.
- Le chantier PPP de la gendarmerie de Sathonay réalisé par GCC.
- Le chantier de la clinique de la Sauvegarde à Lyon, réalisé en entreprise générale par Floriot.

La Délégation régionale a en outre rencontré l'Association AMO avec laquelle il a été convenu de faire une réunion une fois par an sur le thème de l'entreprise générale.

Il est prévu d'effectuer en septembre 2012 une nouvelle visite de chantier, en compagnie de nos clients, concernant l'opération des trois pôles psychiatriques du CHU du Vinatier, réalisé en conception réalisation par LAMY et Léon Grosse.

DELEGATION ENTREPRISE GENERALE

La Commission entreprise générale, présidée par **Michel GOSTOLI** (Eiffage Construction) et animée par **Christian CUCCHIARINI** comprend 4 groupes permanents qui se sont fortement mobilisés cette année sur des thèmes nombreux :

- **Groupe entreprise générale et performance énergétique**
- **Groupe développement durable**
- **Groupe logement**
- **Groupe prévention / SAV**

Nous sommes entrés en 2011 au Bureau du Plan Bâtiment Grenelle et avons été représentés à la Table ronde pour l'efficacité énergétique lancée par les Pouvoirs publics fin 2011.

Groupe entreprise générale et performance énergétique

Plan Bâtiment Grenelle

Le Plan Bâtiment Grenelle, présidé par Philippe PELLETIER, est en charge de la gestion des décrets d'application des Lois Grenelle 1 et 2. A ce titre, il confie différents travaux à des groupes de travail présidés par des professionnels.

Les principaux travaux auxquels s'est livré le Plan Bâtiment Grenelle et à la réalisation desquels a largement contribué EGF.BTP sont :

- La mise en œuvre de l'innovation dans le bâtiment,
- La rénovation énergétique de l'ensemble du parc tertiaire public et privé à réaliser avant 2020,
- La garantie de performance énergétique,
- La future RT 2020,
- La lisibilité des signes de qualité,
- La rénovation des logements collectifs.

Le plus récent rapport du Plan Bâtiment Grenelle concerne la garantie de performance énergétique et le contenu à donner à cette notion.

Dans un rapport d'avril 2012, sont distingués plusieurs types de garanties :

- Une garantie de performance énergétique intrinsèque (GPEI).
- Une garantie de résultat (GRE) liée à des contrats de longue durée, mais aussi à des contrats de courte durée.

Grâce à l'action du Plan Bâtiment Grenelle, un éco prêt à taux zéro pour la rénovation des copropriétés va être mis en œuvre à compter de la fin du deuxième semestre 2012.

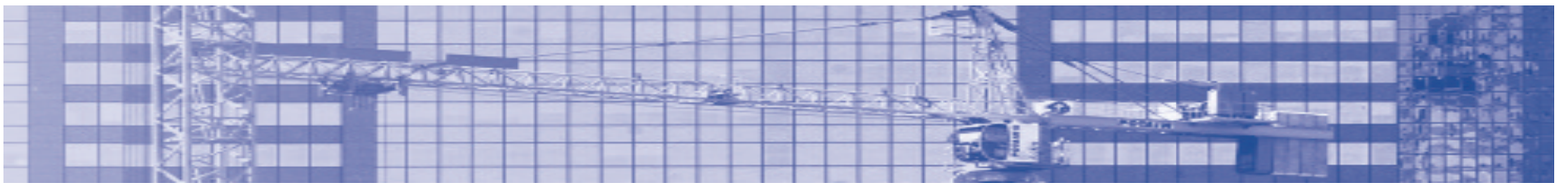

Table ronde pour l'efficacité énergétique

Cette table ronde animée par les Pouvoirs publics a eu pour objet de tenter de redynamiser l'application du Grenelle de l'environnement. Elle a démarré ses travaux en mai 2011 et les conclusions ont été remises et validées au début de mars 2012. Parmi celles-ci figurent :

- La mise en place d'une enveloppe de prêt à taux bonifié pour les travaux d'économie d'énergie des petites entreprises.
- L'amplification du dispositif des certificats d'économie d'énergie avec une troisième période 2014/2016 plus ambitieuse.
- L'accès à la T.V.A. réduite pour les travaux d'économie d'énergie lorsque les bénéficiaires ont recours au tiers financement.

En outre, ont été mis en place un sous groupe de travail EGF.BTP mobilisé sur les problèmes d'application de la RT 2012 et un groupe de travail s'intéressant à la problématique des certificats d'énergie.

Groupe développement durable

La norme ISO 26000 a été publiée au deuxième semestre 2011. EGF.BTP a publié un document, largement diffusé, explicitant son point de vue sur la mise en œuvre de la RSE dans une entreprise de construction.
Ce document donne des préconisations en matière d'indicateurs et concerne aussi bien la gouvernance que les chantiers.
Il est destiné également à être diffusé auprès de la Commission européenne.

Nous avons en outre poursuivi nos travaux à France GBC sur le référentiel d'auto évaluation Développement Durable des bâtiments qui doivent donner lieu à la délivrance d'étiquettes Développement Durable pour les bâtiments.

De son côté, l'Association HQE dans laquelle nous sommes également présents, est mobilisée sur un référentiel intitulé HQE Performance qui a vocation à faire l'objet d'une certification.
Nous avons largement participé à ses groupes de travail et venons de prendre la présidence du groupe de travail « Indicateurs économiques ».

EGF.BTP a souhaité exprimer officiellement et de manière appuyée sa position sur l'évaluation de la construction durable au travers d'un mémorandum envoyé à différentes organisations (HQE, AFNOR, AQC, France GBC). Dans ce mémorandum, EGF.BTP indique souhaiter une formalisation européenne commune des certifications de construction durable.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 18

Groupe Logement

A l'occasion de la campagne des présidentielles, EGF.BTP s'est mobilisé sur le thème du logement. Une plaquette intitulée « Propositions pour dynamiser la construction de logements » a été publiée au cours du second semestre 2011. Celle-ci a été largement diffusée auprès du Cabinet du MEEDTL, ainsi qu'à divers parlementaires et candidats à l'élection présidentielle.

EGF.BTP a rencontré, pour commenter ses propositions, les équipes de François Hollande, de Nicolas Sarkozy et de François Bayrou. Le mouvement HLM a également été rencontré, ainsi que divers « think tanks».

Au cours de ces entretiens, les thèmes jugés importants pour nous ont été abordés :

- Les coûts de construction,
- L'industrialisation du bâtiment,
- Le développement des contrats globaux,
- Le toilettage des normes,
- La mise à disposition du foncier à des conditions maîtrisées,
- La limitation des structures intervenant dans l'acte de construire.

Groupe Prévention / SAV

Le groupe Prévention / SAV est toujours fortement impliqué dans les travaux de l'Agence Qualité Construction. Les travaux de ce groupe ont pour objet de mieux pratiquer l'entreprise générale dans le sens d'une qualité qui doit s'améliorer constamment.

Au sein de l'AQC, EGF.BTP a notamment participé aux travaux sur la prévention de la sinistralité dans les grandes opérations de rénovation et de réhabilitation.
A cet effet, un guide désormais finalisé va faire l'objet d'une communication importante dans l'ensemble des régions françaises. Les Délégations régionales vont être sollicitées.

EGF.BTP a également participé aux travaux du groupe « Interfaces » de l'Agence Qualité Construction. Nous sommes en outre toujours présents au Conseil d'Administration et participons désormais aux travaux de « Vigirisk » qui est une nouvelle structure dont l'objet est d'anticiper la sinistralité en apportant un avis très en amont sur les projets de textes règlementaires et normatifs concernant les métiers du bâtiment.
Nous avons, au cours de cette année 2012, édité un Guide qui a connu un grand succès, intitulé « Le fonctionnement du SAV en entreprise générale ». Ce guide est le résultat d'un long travail effectué par les membres du groupe Prévention / SAV.
Nous avons également édité un livret de chantier sur les points de vigilance, concernant le lot CVC (Chauffage – Ventilation – Climatisation), à l'usage des conducteurs de travaux des entreprise générales.

Nous avons reçu également l'AQC au cours d'un atelier portant sur la prévention de la sinistralité dans les ouvrages BBC.

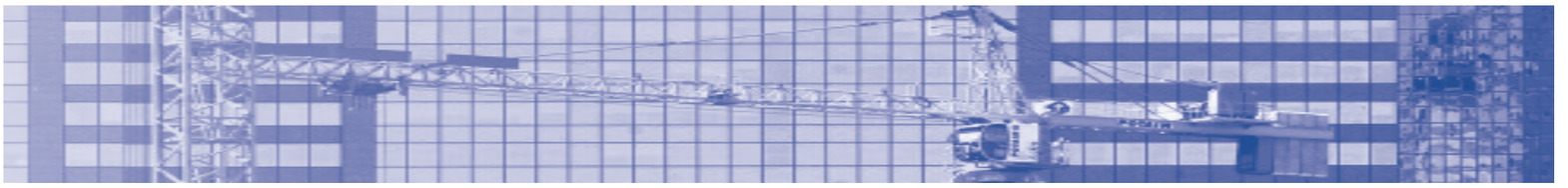

Récapitulatif des publications EGF.BTP

Les publications de la Commission entreprise générale, cette année, sont :

► Trois nouveaux livrets environnementaux, à destination des collaborateurs de chantiers :
- Biodiversité
- La performance énergétique
- Les éco-matériaux de construction

► Le fonctionnement du SAV en entreprise générale

► Le contrat de performance énergétique en 10 points

► Le livret de chantier sur le lot CVC

► La RSE dans les entreprises de construction en France

Tous ces documents figurent désormais sur le site EGF.BTP www.egfbtp.com.

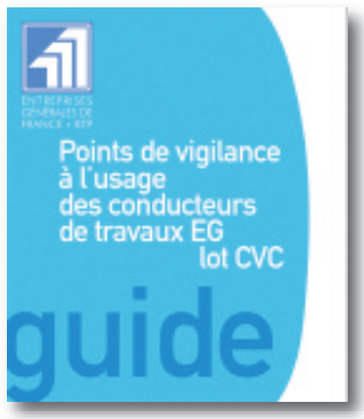

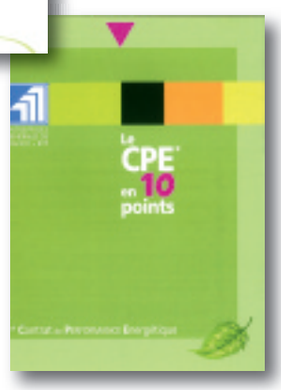

Représentation EGF.BTP

EGF.BTP est représenté :

► Au Plan Bâtiment Grenelle.
► A la Table ronde pour l'Efficacité Energétique.
► A l'Agence Qualité Construction.
► A la Commission Développement Durable de la FFB et de la FNTP.
► A la Commission Développement Durable et au groupe Efficacité énergétique du MEDEF.
► A l'ATEE.

DELEGATION MARCHES

La Commission des marchés est présidée par **José-Michaël CHENU** (Vinci Construction France) et animée par **Christian CUCCHIARINI**.

Marchés publics

L'année 2011 / 2012 a été marquée par la publication du Code des marchés publics, modifié et de la nouvelle circulaire portant application du Code des marchés publics.
Cette réforme, sur laquelle EGF.BTP s'est énormément mobilisée, a introduit dans la règlementation de la commande publique, les marchés globaux de performance à l'article 73.

Les marchés de conception réalisation ont été libéralisés (article 37 du Code des marchés publics).

Ces importantes réformes qui renforcent le champ d'application des marchés globaux ont été prises dans la foulée des Lois Grenelle 1 et Grenelle 2, sur lesquelles EGF.BTP s'était déjà énormément investi en termes de lobbying.

Une pédagogie systématique relative à la mise en œuvre des marchés globaux, dans le cadre des marchés publics, a été entreprise auprès des différents adhérents d'EGF.BTP, à Paris et en Région.

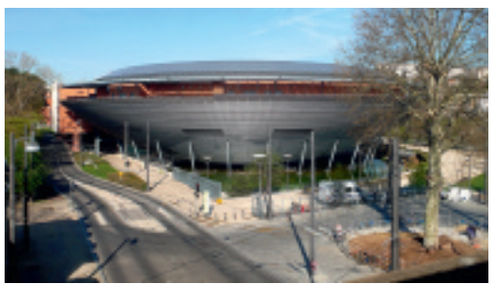

Marchés privés

EGF.BTP a continué de travailler sur le thème du marché à forfait en mettant en avant de bonnes pratiques permettant de responsabiliser les différents acteurs qu'ils soient maîtres d'ouvrage ou entreprises.

Dans le cadre de ces marchés à forfait, les travaux sur les pertes de productivité sont en cours de réalisation avec pour objectif de donner aux collaborateurs de nos entreprises, des outils pertinents de management opérationnel.

Nous avons reçu en mai 2012 la Fédération des Promoteurs Immobiliers avec laquelle nous entendons actualiser au plan national, les travaux que nous avions entrepris au début de l'année 2000, en matière d'optimisation de nos relations professionnelles. Différentes rencontres sont programmées à ce sujet.

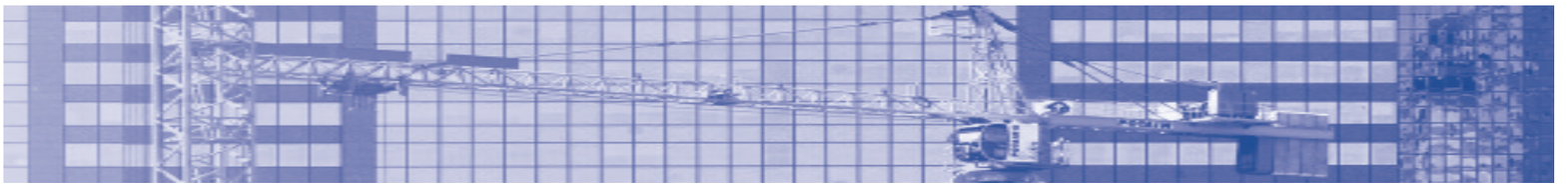

Contrat de performance Energétique (CPE)

EGF.BTP a largement participé à la concertation entamée par Maître Olivier Ortega du Cabinet Pelletier, pour le compte du MEEDTL, sur le développement des contrats de performance énergétique en France.

Olivier Ortega a ensuite été chargé par le MEEDTL de rédiger des projets de clausiers marchés publics CPE. Là encore, EGF.BTP a été associé étroitement à cette concertation.

De manière générale, les projets de clausiers vont dans le bon sens, puisqu'ils font tous référence à des marchés globaux et mettent en œuvre une approche conception réalisation.

Trois grandes familles de CPE ont été retenues :
► Les CPE avec fournitures et services permettant une diminution de consommation d'énergie de l'ordre de 10 à 20 %.
► Les CPE avec travaux et services avec intervention sur le bâti existant qui doivent permettre d'atteindre une réduction de 40 %.
► Les CPE globaux qui comprennent à la fois des travaux, des fournitures et des services permettant d'aller au-delà de l'objectif du Grenelle et de réaliser l'ambition dite « facteur 4 ».

Deux modèles de contrat d'assistance ont en outre été proposés :

► Un modèle pour une mission d'études énergétiques, thermiques et de faisabilité.
► Et un modèle pour une mission d'assistance juridique, technique et financière.

Un lien sur le site www.egfbtp.com avec ces clausiers a été créé.

Réforme de l'urbanisme

La réforme du droit de l'urbanisme a été pilotée par Benoist Apparu, Ministre du Logement.

EGF.BTP a fait partie du Comité de pilotage et des différents groupes de travail.

Les travaux effectués dans le cadre de cette concertation ont abouti à différents résultats, notamment :

► La réforme SCOT et des PLU.
► L'amélioration de la procédure PUP, en cours.
► La réforme de la fiscalité dans le sens d'une pénalisation de la rétention foncière.
D'autres points de réforme sont encore à l'ordre du jour, notamment ceux sur la simplification du droit de l'urbanisme.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 22

DELEGATION MARCHES

Observatoire économique de l'achat public (OEAP)

EGF.BTP est membre à part entière de l'observatoire économique de l'achat public. A ce titre, il fait partie de différents groupes de travail.
Un groupe de travail intitulé « Atelier PME et commande publique » fait l'objet de débats difficiles entre EGF.BTP et les organisations nombreuses qui défendent une politique systématique d'allotissement.

Un guide devrait être publié à la fin de l'année 2012 par la DAJ de Bercy.

EGF.BTP participe également de manière active aux assemblées plénière de l'OEAP dont il est membre de droit et qui définit les grandes orientations à donner à la mise en œuvre du Code des marchés publics.

Garantie de Performance Energétique

EGF.BTP s'est fortement mobilisé sur le sujet du contenu à donner à la notion de performance énergétique. Le rapport Costa Jouvent commandé par le Plan Bâtiment Grenelle a été publié en avril 2012.

Il préconise plusieurs types de garanties :

► Une garantie de performance énergétique intrinsèque qui revient à une constatation de l'application correcte des textes par les opérateurs économiques.

► Une garantie de résultat longue durée, liée à des actions d'exploitation maintenance, adossée à un contrat de travaux et de fournitures.

► Une garantie de résultat de maintenance s'appuyant sur des contrats courts de travaux ou / et fournitures, avec période de réglage ou de mise au point subséquente caractérisée par un commencement d'usage.

Sous-traitance

Les organisations professionnelles, dont EGF.BTP, se réunissent épisodiquement pour toiletter les conditions générales type de sous-traitance.
EGF.BTP a largement promu auprès de ses adhérents l'utilisation de ce contrat type.

La version 2012 est désormais quasiment finalisée.

Les principales modifications sont les suivantes :

► Rappel du délai maximum de paiement de la LME.

► Recommandation de répercuter au sous-traitant un délai de paiement plus favorable, si l'entrepreneur principal en bénéficie lui-même, que le délai légal ou règlementaire.

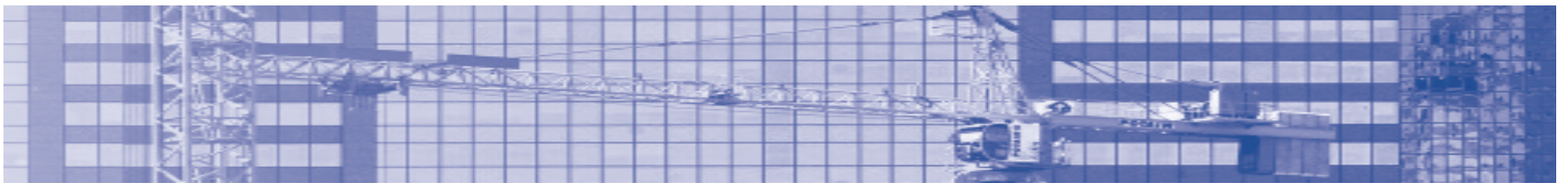

► Exigence d'une assurance décennale couvrant l'activité du sous-traitant pour le cas des chantiers d'un montant supérieur à 15 millions d'euros dans lesquels un contrat collectif d'assurance décennale est nécessaire pour compléter les assurances individuelles des entreprises.

► Rappel des obligations du sous-traitant en matière de travail illégal et exemples de déclarations annexées aux conditions particulières.

► Rappel du principe de la délégation de paiement en marchés privés, en cas de non obtention de caution par le sous-traitant

Propriété intellectuelle

A la demande d'EGF.BTP, le MEDEF a créé un groupe de travail intersectoriel destiné à susciter un cadre légal et règlementaire permettant de protéger efficacement la création technique des entreprises en matière de droit de la propriété intellectuelle.

Cette action est conduite au niveau européen et français.
Au niveau français, une proposition de loi visant à sanctionner les entorses au secret des affaires a été déposée sur le bureau de l'Assemblée Nationale par le Député Bernard Carayon. Cette proposition va dans le bon sens puisqu'elle institue des sanctions pénales en cas de violation du secret des affaires. Elle fait l'objet cependant de réserves de la part du Conseil constitutionnel et le texte devrait être revu dans le sens d'une conformité totale avec les textes constitutionnels.
Un projet de décret d'application de ce projet de loi a été revu dans le sens d'une plus grande facilité à mettre en œuvre les actions judiciaires relatives à la protection du secret des affaires.

Publications EGF.BTP

Les publications de la Commission Marchés ont été :

► Le CPE en 10 points, en collaboration avec la Commission entreprise générale.
► Les marchés de conception réalisation en 10 points.
► La troisième édition au Moniteur du Guide de la commande publique (avril 2012).

Représentation EGF.BTP

EGF.BTP est représenté :

► A l'OEAP de Bercy
► A la Commission des marchés de la FNTP et de la FFB.
► Au Comité de la commande publique du MEDEF, ainsi que dans différents groupes de travail de ce Comité.

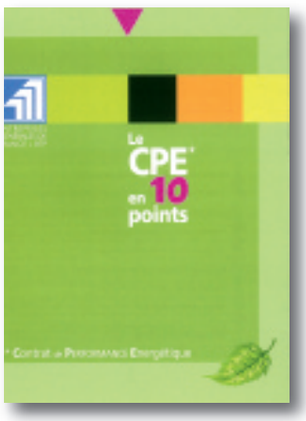

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 24

DELEGATION CONCESSIONS-PPP

La délégation est animée par **Fabienne VIALA** (Bouygues Construction) et **Xavier BEZANCON** .

Banque mondiale

A la demande de la Banque Mondiale et lors des « PPP Days » dans les bâtiments de l'ONU à Genève, en février 2012, Xavier Bezançon a fait un exposé sur les expériences historiques de la France en matière de PPP et l'exposition du syndicat sur le sujet des PPP a été présentée au public.

Fonds commun de titrisation

Nous avions lancé un groupe de travail avec Alain Madelin sur la possibilité de mettre en place un fonds commun de titrisation (FCT) pour les PPP de l'Etat dès la fin 2008. Après avoir travaillé au Trésor et à la MAPPP, ce groupe s'est réuni chez EGF.BTP et a abouti à la rédaction d'une proposition de création d'un fonds commun de titrisation pour les PPP au gouvernement le 20 juillet 2010.

Le Ministère de l'économie a marqué son intérêt pour la mise en oeuvre de ce schéma de financement et a conclu à sa conformité au titre de la réglementation des PPP et de la Concurrence. **Le texte finalisé a fait l'objet d'un décret en Conseil d'Etat en 2011**, ce qui permet d'envisager que les banques puissent procéder rapidement à la constitution de cet outil de place. L'actuel changement de gouvernement crée une période d'incertitude quant à la poursuite de la création du fonds commun de titrisation.

Nos contacts pris avec les Canadiens sur le système de financement obligataire ouvrent des perspectives de financement des PPP en France. Ces réflexions ont enrichi les échanges de vues qui se poursuivent avec les banques, la MAPPP et Alain Madelin.

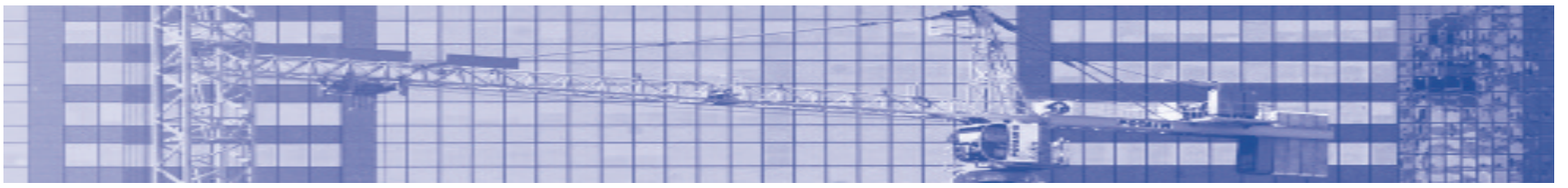

Rencontres entre EGF.BTP et la MAPP

Concernant le sujet de l'évolution de la MAPPP, nous avons préconisé auprès de Christophe Baulinet, nouveau Président de la MAPPP, qu'une Agence du Trésor aux statuts élargis à toutes les formes de contrats, de long terme et de nature délégataire, soit créée afin de pérenniser la MAPPP et nous avons le plaisir de constater que c'est ce qui s'est mis en place.

La MAPPP a été transformée en agence du Trésor à compétence nationale dont le but est élargi aux autres contrats longs (concessions) et nous avons eu d'autres rencontres avec la MAPPP qui participe souvent à nos réunions de délégation.

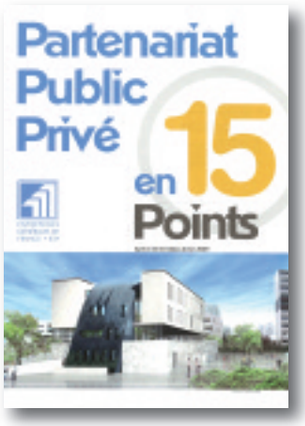

Financement obligataire européen

Après avoir répondu à la consultation européenne sur le projet de la DG marché intérieur de créer un financement obligataire pour les projets RTE de la Commission (TIC, transports, énergie), par un système de rehaussement de crédit pour les sociétés de projets, nous continuons de suivre ce dossier.

Universités

Plusieurs rencontres récentes ont eu lieu, en lien avec la délégation développement – économie, avec les représentants du Ministère, des Universités et des Pôles Universitaires de l'Enseignement Supérieur, afin de donner un retour d'expérience des entreprises du syndicat sur le déroulement des opérations en PPP notamment dans le domaine universitaire. La question des contrats universitaires a été traitée.

Création du site internet PPP

Le syndicat crée un site internet sur les PPP qui montrera ce que permet le PPP, l'intérêt de cet outil, ce que l'on peut réaliser dans le futur, la réussite et les bons retours d'expérience des contrats. Il sera montré les réalisations des grandes et des petites opérations ainsi que le vrai coût du PPP différenciant le coût de construction, de financement et de maintenance.

Le site présentera aussi des explications juridiques : PPP mode d'emploi, des actualités des PPP, les nouveaux contrats, les interviews récentes, les mises en chantiers etc ; les témoignages par thèmes : clients publics, architectes, entrepreneurs et sous traitants – témoignages Etat et collectivités locales – enfin des liens utiles.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 26

Quelques opérations attribuées ou exécutées en 2011 / 2012

4 lycées et 2 collèges en Lorraine
Opération Campus en Lorraine
Pentagone/Balard Ile de France

Hôpital de Douai – EHPAD de Douai
Hôpital de Caen
Hôpital d'Amiens
Hôpital de Bourgoin Jallieu

Port de Bordeaux (AOT)

Gendarmeries, collèges, SDIS, EPHAD Région Centre

Hôpital d'Annemasse – Bonneville (BEH)
Cité hospitalière de Saint Nazaire

Gendarmeries /Prison

Gare Saint Lazare (BEH)

Collèges de Seine Saint Denis (93)
Collège de Courbevoie (92)

Palais de Justice de Paris
Palais de Justice de Caen
Palais de Justice de Perpignan

Contournement Nîmes – Montpellier

Ligne TGV Bretagne - Pays de Loire

Musée de Nogent sur Seine

Opération Campus :
Université de Toulouse
Université d'Aix Marseille
Université de Lille
Parc des Expositions – Châlons en Champagne

Centre Aquatique - Bassin d'Arcachon
EHPAD d'Harcourt
Rocade Nord-Ouest de Tarbes
Réorganisation de la montée du Puy de Dôme
Blanchisserie inter hospitalière de Gonesse
Reconstruction du site de Clignancourt – Paris Sorbonne

DELEGATION DEVELOPPEMENT ECONOMIE

La Délégation Développement-Economie est présidée par **Jacques ALLEMAND** et animée par **Liliane ROZOT** et **Christian LE GAL**.

La délégation intervient auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés, dans une logique pédagogique, afin de faciliter leur mission, d'échanger avec eux sur l'évolution de leurs modes d'intervention en matière de construction et de leur faire connaître les capacités et le potentiel des entreprises d'EGF.BTP. Elle est en charge également des questions ayant trait à l'économie du secteur et aux prix.

Observatoire des prix constatés d'opérations de construction

► Nous rappelons que l'Observatoire est un site web (www.prix-constates-construction.fr ou www.prix-constates-construction.com), sur lequel peut être consultée, par tous en accès libre, une base de données sur des prix globaux et finaux d'ouvrages réellement construits et récemment livrés.

Plus de 35 catégories d'ouvrages de bâtiments de toutes natures sont répertoriés : logements, écoles, bureaux, hôpitaux...

EGF.BTP a créé cet Observatoire, en partenariat avec l'UNTEC (Union Nationale des Economistes de la Construction), afin d'aider NOS CLIENTS, les maîtres d'ouvrage, à effectuer des évaluations réalistes du prix de leurs projets de construction.

► Un accord de partenariat a été conclu avec le Groupe Moniteur en mai 2011 permettant la mise en ligne de l'Observatoire sur le Portail du Moniteur.

L'objectif de ce lien est de promouvoir, d'une part, l'appel à contribution auprès des maîtres d'ouvrage, des professionnels de l'immobilier et de la construction et, d'autre part, la consultation du site.

Le Groupe Moniteur a également fait paraître à différentes reprises, au cours des derniers mois, des encarts publicitaires en pleine page dans son hebdomadaire.

► En dépit de ces efforts, le site souffre encore d'un déficit de notoriété et des nouvelles voies d'action sont en réflexion.

► Il est impératif que les entreprises d'EGF.BTP continuent de se mobiliser pour mettre en ligne en permanence de nouvelles opérations dans l'Observatoire, certaines catégories d'ouvrage restant encore peu renseignées. Il est essentiel également que les entreprises communiquent sur ce site auprès de leurs maîtres d'ouvrage.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:11 Page 28

Clauses sociales dans les marchés publics

Christophe BAULINET a été missionné par les pouvoirs publics pour animer un nouvel atelier de réflexion au sein de l'Observatoire Economique de l'Achat Public visant à accélérer le développement des clauses sociales. Les pouvoirs publics ont fait le constat que le recours aux clauses sociales restait très limité avec 1,9 % du nombre de marchés publics, et 0,5 % des seuls marchés de l'Etat, comportant une telle clause.

La feuille de route de l'atelier est d'ici l'été prochain :

► de recenser l'ensemble des données disponibles sur les clauses sociales (poids économique et impact social) et de les utiliser en vue de mieux mobiliser les décideurs

► de développer un référentiel des « bonnes clauses » à partir de cas concrets, ces bonnes pratiques devant couvrir les stades de la préparation de l'appel d'offres, de la rédaction des clauses, de leur suivi concret et du contrôle de leur effectivité

► de communiquer auprès des acheteurs publics sur les modes opératoires qui ont fait leurs preuves.

Nous militons au sein de cet atelier, comme lors des précédentes concertations, notamment en faveur :

► de clauses « intelligentes » permettant l'intégration durable des bénéficiaires par la mise en place de parcours d'insertion suffisamment longs, et avec possibilité de « compter » la personne sur toute la période même lorsqu'elle passe d'un chantier à un autre

► de l'assouplissement des obligations géographiques inhérentes en particulier aux marchés de l'ANRU

► de la mutualisation élargie du décompte des heures d'insertion allant bien au-delà de l'échelle du chantier

► de la généralisation des incitations à l'embauche dans le cadre de CDI ou de contrats d'apprentissage, par le biais de « bonus qualité » accordés à l'entreprise.

Nous essayons également de faire reconnaître l'apport spécifique de l'entreprise générale en matière de gestion des clauses sociales dans les marchés globaux.

Groupe Défense

Une rencontre a été organisée, en octobre 2011, avec le Chef du Bureau environnement, le Contre-amiral Dominique Leroy de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives. Le Bureau environnement est chargé de la politique environnementale et énergétique du Ministère. L'objectif était d'échanger sur la nature et la teneur des contrats de performance énergétique mis en place par le Ministère de la Défense. Les contrats concernent les sites de Chambéry – chasseurs alpins –, de la Valbonne – situé près de Lyon – et de Lann-Bihoué. Concernant le site de Chambéry, l'attributaire du contrat s'est engagé sur des réductions de consommation de 46 % en énergie primaire et des réductions d'émissions de GES de 58 %.
Le ministère pourrait recourir aux contrats CREM/REM pour le site de Lann-Bihoué.

En décembre 2011, nous avons reçu le Général Vitry, Directeur Central du Service d'Infrastructure de la Défense. Le SID a trois grandes priorités en matière de patrimoine à savoir finir la réorganisation du patrimoine

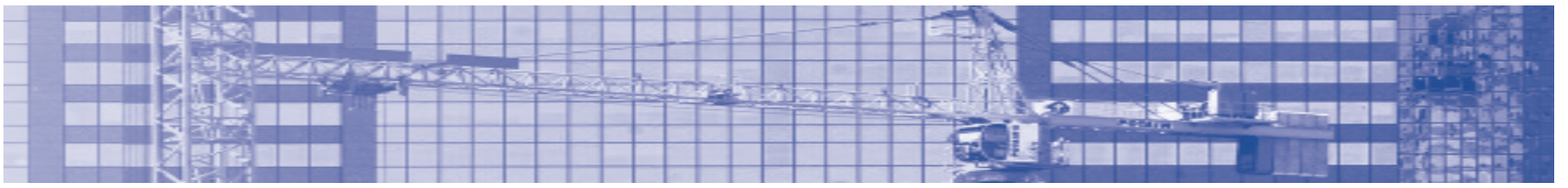

en aliénant 10 à 15 % de la surface totale, poursuivre son programme d'armement – Airbus militaire, sous-marin Barracuda, hélicoptère Tigre... – et entretenir le patrimoine. Des plates-formes REM – rationalisation et externalisation de la maintenance – permettent d'optimiser l'entretien pour 30 millions d'euros/an.
La procédure de conception réalisation maintenance et le contrat de partenariat ont été retenus pour les sites de Brest et de Fontainebleau.

Groupe Universités

Alain Neveu, Directeur de la Mission Immobilier du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche nous a permis de dresser un état des lieux sur l'avancement des projets labellisés « Campus » et de lui faire part des retours d'expérience sur les procédures en cours à savoir la qualité des dossiers de consultation et du dialogue compétitif.
De nombreux projets en PPP sont soit en cours d'expertise, soit en cours de procédure de consultation, soit en cours de soumission à l'évaluation préalable de la MAPPP. On peut citer entre autres les universités de Toulouse, de Lyon, de Lorraine, de Clermont-Ferrand ou de Montpellier. Concernant l'université lyonnaise, l'abandon du montage CDC et l'adoption du partenariat public-privé ont permis de faire avancer les projets – Lyon Sud et Charles Mérieux.
Concernant les retours d'expérience, les entreprises constatent qu'il leur est demandé une somme de travail importante pour des options hors budget. Elles regrettent également que l'évaluation des projets en termes de programme/coût soit parfois en décalage dans le temps par rapport au moment où on les étudie.
Les entrepreneurs présents estiment également que les ratios de dettes « long terme » imposées par Bâle III et qui imposent de s'adosser à des recettes long terme ne sont pas compatibles avec la durée des PPP !
Alain Neveu a souhaité organiser une réunion de travail sur l'empreinte carbone des projets et elle s'est tenue en mars au Ministère.
On peut estimer globalement que les opérations universitaires labellisées « Campus » avancent correctement.

Groupe Justice

La Commission a organisé une rencontre avec Alexandre Bernusset, Directeur à l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice. Le programme des opérations judiciaires et des opérations pénitentiaires a été commenté et l'analyse fait ressortir une utilisation majoritaire des contrats globaux. L'APIJ est satisfaite du PPP et de la procédure de conception réalisation. Le nouveau programme pénitentiaire comporte 20 établissements dont certains sont déjà en cours de dialogue compétitif.

DELEGATION TECHNIQUE

La Délégation Technique présidée par **Jean BARD**, assisté de **François GAUDIN** et **Henry THONIER**, s'est impliquée dans de nombreuses actions à caractère technique.

Au sein de cette Délégation, deux Commissions couvrent les métiers techniques de l'Entreprise Générale :

► La Commission Technique Structure compte aujourd'hui vingt-trois membres, auxquels s'ajoutent dix experts d'entreprise qui complètent le dispositif et interviennent pour le compte de la Délégation, au sein de groupes de travail, d'instances ou de commissions professionnelles. Quatre réunions plénières de cette Commission se sont déroulées durant la période de mai 2011 à mai 2012 : les 13 septembre et 15 novembre 2011 ainsi que les 6 mars et 15 mai 2012.

► La Commission Technique Corps d'Etat qui compte dix membres, s'est réunie à quatre reprises aux mêmes dates.

Les thèmes d'actions de l'exercice, pour la **Commission Technique Structure**, peuvent être regroupés en trois grandes rubriques :

- **Réglementation technique et normalisation**
- **Recherches et études professionnelles collectives**
- **Communication et diffusion**

Règlementation technique et normalisation

Les Eurocodes, leurs annexes nationales et les guides complémentaires d'usage

L'AFNOR a publié l'ensemble des Eurocodes, ainsi que leurs Annexes Nationales, qui forment un ensemble cohérent et complet qui sera le seul référentiel de conception et de calcul de structure. Les autres normes non compatibles avec les Eurocodes ont été retirées du catalogue AFNOR en 2010.

EGF.BTP s'est positionné, dès le début (1992) sur tous les fronts afin de « livrer bataille » face aux institutions européennes pour faire entendre la voix des méthodes de calcul et de construction française ; EGF.BTP est présent dans les groupes de suivi de ces Eurocodes, notamment dans celui de l'Eurocode 2 Calcul des structures.

EGF.BTP participe au nouveau groupe de travail européen sur l'évaluation des structures existantes.
Ajoutons enfin que certains de nos membres ont activement participé à l'élaboration de méthodes simplifiées d'application des Eurocodes, dans le cadre du Plan Europe.

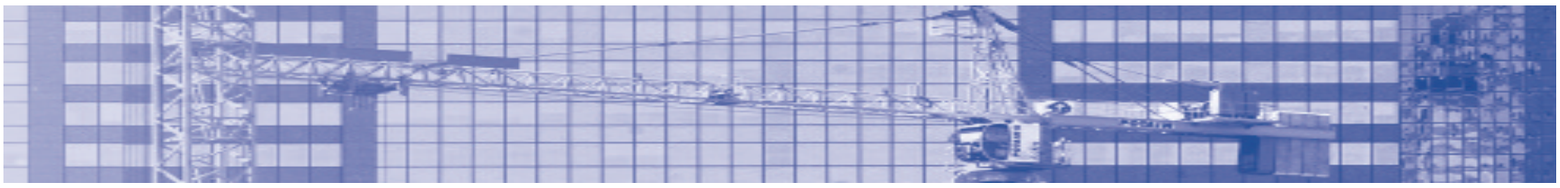

Participation à l'élaboration de nouveaux DTU

En dehors des nombreux DTU à modifier pour tenir compte de la normalisation européenne et de l'« euro-compatibilité » à laquelle nous participons activement, quelques textes particuliers en cours de discussion doivent être mentionnés :

- Le DTU 14.1 - Travaux de cuvelage
- Le DTU 20.1 - Ouvrages en maçonnerie de petits éléments
- Le DTU 44.1 - Etanchéité des joints de façades
- Le DTU 55.2 - Revêtements muraux attachés en pierre mince
- Le DTU 75.1 - Ascenseurs
- Les normes NF P 94-261 - Fondations superficielles et NF P 94-262 - Fondations profondes (anciens DTU 13.11 - Fondations superficielles et DTU 13.2 - Travaux de fondations profondes pour le bâtiment ainsi que le fascicule 62-Titre V du CCTG)

L'exécution des ouvrages en béton

A la suite de la publication de la norme NF EN 13 670 et du vote de son annexe nationale (en attente de publication), les révisions du DTU 21 – Exécution des ouvrages en béton – et du Fascicule 65 du CCTG – Exécution des ouvrages de génie civil –, qui sont les documents français antérieurs à la NF EN 13 670, ont été lancées. Il s'agit de retenir dans ces documents révisés, les éléments d'exécution qui n'ont pu être repris dans l'annexe nationale de la NF EN 13 670 ; ceux-ci devraient être prêts fin 2012.

Norme béton

La révision de l'Annexe Nationale de la norme NF EN 206-1 a été engagée cette année et doit être publiée fin 2012 ; parallèlement, un projet de norme européenne PR EN 206, reprenant les normes EN 206-1 et EN 206-9 est en cours.

Recherches et études professionnelles collectives

Sujets de recherches

Les principaux sujets de recherches financés en 2011-2012 concernent des recherches fondamentales sur :

- La vibration des bétons
- Le recyclage complet des bétons
- Le comportement des dallages renforcés de fibres
- Le bétonnage des pré-murs

DELEGATION TECHNIQUE

Guide pratique du béton

La nouvelle normalisation conduit les maîtres d'ouvrage à définir les classes d'expositions des différentes parties d'ouvrages en béton, pour la prescription des bétons et des enrobages des armatures. Des guides d'aide à cette prescription, à l'usage des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre ont été rédigés dans le cadre de la fondation Ecole Française du Béton (EFB). Ils sont disponibles sur le site www.egfbtp.com.

Il s'agit là d'un changement profond des habitudes qui oblige :

- Le maître d'ouvrage à bien définir l'environnement et les conditions d'utilisation de son ouvrage,
- Le maître d'œuvre à rédiger des prescriptions précises et détaillées,
- L'entrepreneur à définir les moyens qu'il compte utiliser pour y parvenir.

Communication et diffusion

Circulaires Techniques - Site EGF.BTP

La rubrique documentation technique du site www.egfbtp.com a été mise à jour et reprend les documents établis par les différents groupes de travail auxquels participent les membres de la Commission Technique. On peut ainsi y retrouver les fascicules des classes d'exposition, les règles sur les planchers à prédalles suspendues, les guides du béton, ainsi que de nombreux programmes de calculs.

Interventions dans le cadre de BTP.Services

Un certain nombre de membres de la Commission Technique se sont impliqués dans des formations organisées par BTP Services. Ils ont pu ainsi contribuer à un meilleur relais des messages techniques auprès des stagiaires en formation continue. Parmi les sujets traités, on citera la nouvelle norme européenne NF EN 206-1 Béton, le nouveau DTU 14-1-Dallages, la prévention des fissures du béton et l'Eurocode 2.
Certains des intervenants ont aussi été sollicités par la Formation continue de l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées, notamment sur l'Eurocode 2 et sur l'EN 13 670 « Exécution des ouvrages en béton », ce qui leur a permis de relayer nos messages à l'extérieur d'EGF.BTP, notamment aux donneurs d'ordres.

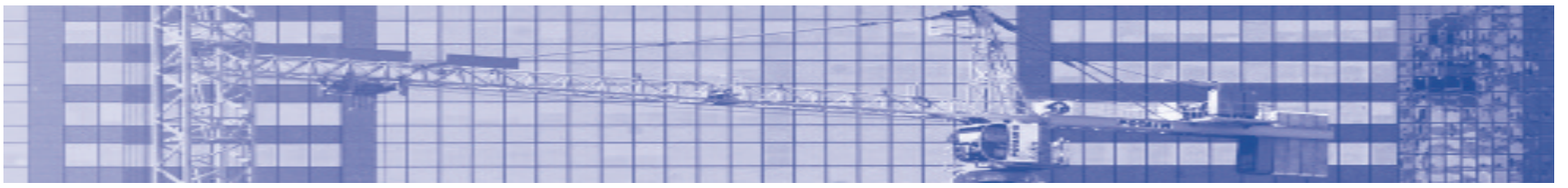

Actions en cours

Un certain nombre de membres de la Commission Technique participent activement à divers groupes de travail.

Efficacité énergétique - FFB

A la suite du Grenelle de l'Environnement, de nombreux axes de travail auxquels participe la délégation technique ont été mis en œuvre :

- Un groupe de travail efficacité énergétique au sein de la FFB
- Un groupe « club Perméa » au sein de la DHUP pour le suivi de la nouvelle réglementation thermique des bâtiments - RT 2012
- RAGE 2012 - Règles de l'Art Grenelle Environnement

Agence Qualité Construction - AQC

Parmi les actions menées par l'AQC dont la mission est de « prévenir les désordres dans le bâtiment et améliorer la qualité de la construction », la délégation technique apporte son expertise dans la participation à des groupes de travail et à l'élaboration des « Fiches Pathologie du Bâtiment » :

- Identification des pathologies des façades en béton
- Délaminage et fissuration des dallages industriels
- Guide de mise en œuvre des rupteurs thermique - CSTB

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages - DHUP

De nouvelles réglementations, ou projets de réglementations, imposent des contraintes techniques dans la réalisation des ouvrages ; il convient alors d'être vigilant et force de proposition afin que les solutions apportées soient réalisables dans un contexte économique tendu. Des sujets sont actuellement suivis par la délégation technique :

- RT 2012 - groupe de travail pour la mise en œuvre de la règlementation - Club Perméa (perméabilité à l'air des bâtiments)
- Termites - élaboration d'un guide de mise en œuvre des barrières anti-termites
- ICPE - 2518 - centrales à béton de chantier
- Feu - révision de l'arrêté incendie habitation - gaines et conduits

Les thèmes d'actions de l'exercice, pour la Commission Technique Corps d'Etat, peuvent être regroupés en deux grandes rubriques :

Techniques et interfaces corps d'état

Un des objectifs de la commission est de recenser en liaison avec le groupe de travail SAV de la commission entreprise générale, les difficultés rencontrées dans la conception et la mise en œuvre des interfaces des corps d'état. L'action principale de la commission consiste en échanges avec les différents corps d'état, pour identifier les problématiques techniques réciproques.

Formation aux techniques des corps d'état

Afin de répondre aux besoins en formation des jeunes ingénieurs diplômés destinés à prendre la responsabilité d'études de prix ou de chantier TCE, il est apparu opportun d'initier une formation initiale – type mastère –en complément immédiat au diplôme d'ingénieur.
La commission technique a participé à un groupe de travail chargé de l'élaboration du programme d'enseignement, et après approbation du Conseil d'Administration d'EGF.BTP, un dossier de Mastère Spécialisé a été déposé par l'ESTP auprès de la CGE – Conférence de Grandes Ecoles – ; une première session pourrait démarrer début 2013

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:12 Page 34

DELEGATION FORMATION

La Délégation Formation d'EGF.BTP est présidée par **Philippe FABIË** (Bouygues Bâtiment Ile-de-France) et animée par **Liliane ROZOT**. Elle s'est principalement mobilisée sur les sujets suivants au cours de l'année écoulée :

Mission Larcher

Gérard LARCHER a rendu public en avril dernier son rapport sur la formation professionnelle, rapport « commandé » par Nicolas SARKOZY.
Beaucoup pensent que les axes majeurs de ce rapport pourraient être repris par la nouvelle majorité.
Ainsi, alors que la loi de novembre 2009 sur la réforme de la formation professionnelle n'est pas encore entrée totalement en application, il se profile donc de nouveaux bouleversements importants.

Il y a 26 propositions dans le rapport LARCHER. Quelques points forts :

- Renforcer la formation des chômeurs (la part des chômeurs qui suivent une formation devra passer de 10 % actuellement à 40 %)
- Suppression de l'obligation légale sur le plan de formation pour les entreprises de plus de 10 salariés
- Création d'un compte individuel formation.

Dans tous les cas, l'investissement formation des entreprises pourrait à nouveau être menacé. Notamment, le détournement des fonds des entreprises vers la formation des demandeurs d'emploi risque de s'amplifier.

EGF.BTP vient d'engager une réflexion sur les actions à mettre en place auprès des nouveaux états-majors.

Création de Constructys

Suite à la loi sur la réforme de la formation professionnelle du 24 novembre 2009, le BTP a été contraint de réorganiser son dispositif de gestion de la formation continue.

Il a été décidé de créer un nouvel organisme, Constructys, regroupant les 3 OPCA – Organisme Paritaire Collecteur Agréé – de Branche :

- OPCA Bâtiment (entreprises de bâtiment de 10 salariés et plus)
- OPCA TP (entreprises de TP de 10 salariés et plus)
- FAF SAB (entreprises de BTP de moins de 10 salariés).

La mission de Constructys est de collecter et gérer l'ensemble des contributions formation de toutes les entreprises du BTP et de promouvoir le développement de la formation professionnelle continue de la Branche du BTP.

Constructys est entré en activité au 1er janvier 2012. Il rassemble environ 190 000 entreprises, 1 500 000 salariés et collecte un total annuel de fonds formation de l'ordre de 350 M€.

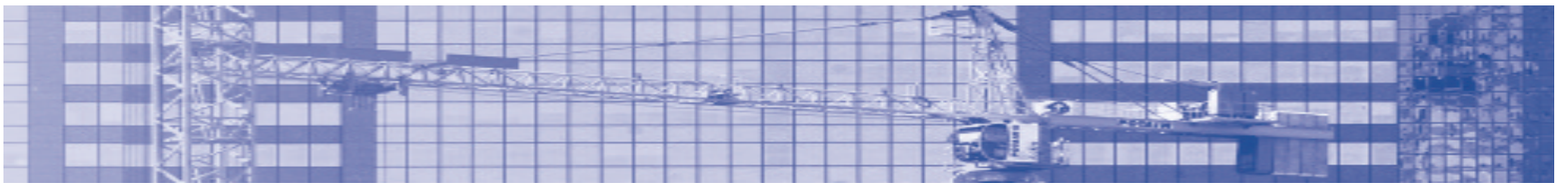

➡ EGF.BTP siège au CA de Constructys (via Liliane ROZOT), ainsi que dans les Conseils de sections professionnelles Bâtiment de 10 salariés et plus (via Régis PETTIER – Rabot Dutilleul) et TP de 10 salariés et plus (via Jean-Marc BONNAFON – Bouygues Construction et Liliane ROZOT).

Les enjeux sont importants, notamment sur le plan financier, et nous militons en permanence pour une juste prise en compte des attentes spécifiques des entreprises d'EGF.BTP : besoin d'ingénierie financière, d'aide à la levée de fonds extérieurs, de souplesse optimale sur le plan de la gestion administrative etc…

➡ Un point décisif pour EGF.BTP était que les grandes entreprises ne soient pas mises à contribution pour financer le fonctionnement de la section des entreprises de moins de 10 salariés, sachant que la situation de départ faisait état d'écarts importants :

► BTP + 10 salariés : dépenses de fonctionnement représentant moins de 10 % de la collecte

► BTP – 10 salariés : dépenses de fonctionnement dépassant 16 % de la collecte.

Les propositions d'EGF.BTP ont été suivies.

Une modulation des dépenses de fonctionnement par taille d'entreprises a pu être négociée avec les partenaires sociaux et acceptée dans le principe par les pouvoirs publics.

Il a été également obtenu qu'une modulation des dépenses par régime de formation soit mise en place, afin d'épargner au maximum les plans de formation des entreprises.

PLAN DE FORMATION		
BTP	– 10 salariés	fonctionnement égal à 13,9 % de la collecte
BTP	10 à moins de 50 salariés	fonctionnement égal à 8,4 % de la collecte
BTP	plus de 50 salariés	fonctionnement égal à 6,4 % de la collecte
PROFESSIONNALISATION		
Pour toutes les entreprises		fonctionnement égal à 13,3 % de la collecte

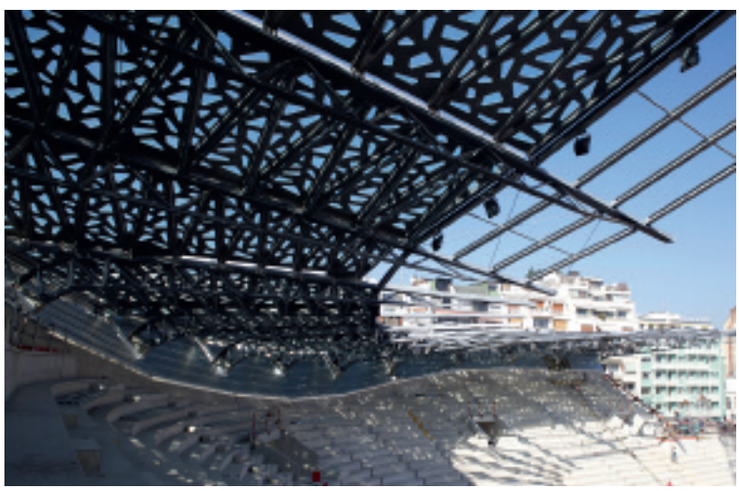

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:12 Page 36

Action des OPCA bâtiment et travaux publics

Jusqu'à la fin de l'année 2011, les « anciens » collecteurs OPCA Bâtiment et TP ont poursuivi leur activité et EGF.BTP a continué de siéger à leurs CA (pour le Bâtiment via Régis PETTIER – Rabot Dutilleul et pour les TP via Liliane ROZOT).

Les fonds mutualisés ont été importants en 2011, suite notamment à des reports conséquents de l'exercice précédent.
Les TP ont pu, pour la dernière année, ne pas mettre en place la sectorisation des fonds entre les sections des entreprises de 10 à moins de 50 salariés et celles de 50 salariés et plus, ce qui a permis de répartir au mieux les financements selon les besoins des entreprises et d'allouer des budgets supplémentaires aux grandes entreprises.

Le Bâtiment, en dépit de notre vive opposition, a maintenu le principe de la sectorisation en 2011. Cependant, nous avons pu obtenir en cours d'année que les transferts nécessaires de fonds soient effectués, afin de rééquilibrer la situation pour les entreprises de 50 salariés et plus.

EGF.BTP a enfin continué d'exercer une très grande vigilance sur les actions du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels). Depuis 2010, ce Fonds opère une ponction sur les budgets formation des entreprises (10% en 2011) pour financer des programmes de formation au bénéfice de salariés ou de demandeurs d'emploi.

L'enjeu est de récupérer au maximum ces fonds en se positionnant sur les appels à projets de ce Fonds.
Il faut pour cela une forte réactivité de l'ensemble des intervenants : Branche, organismes de formation, entreprises. EGF.BTP a mis en place un système d'information permanente sur ce sujet dans le cadre de sa commission formation.

Un programme a particulièrement retenu notre attention en 2011. Il s'agissait de l'appel à projets « socle de connaissances de base », sur lequel les entreprises d'EGF.BTP ont ainsi pu largement se positionner.

Quota de jeunes en alternance dans les entreprises de plus de 250 salariés

A la suite de l'annonce de Nicolas SARKOZY, le 29 janvier 2012, de son intention de relever à nouveau d'un point (de 4 à 5 %) le seuil obligatoire d'alternants dans les entreprises de plus de 250 salariés, nous avons réalisé une enquête début février auprès de nos adhérents sur leur situation en terme d'alternance.
L'enquête a porté sur 9 groupes totalisant un effectif de 81 162 salariés. Elle a montré qu'en moyenne pondérée pour ces 9 groupes, le quota d'alternants ressortait très précisément à 4 % de l'effectif, soit bien au-delà des autres secteurs économiques.

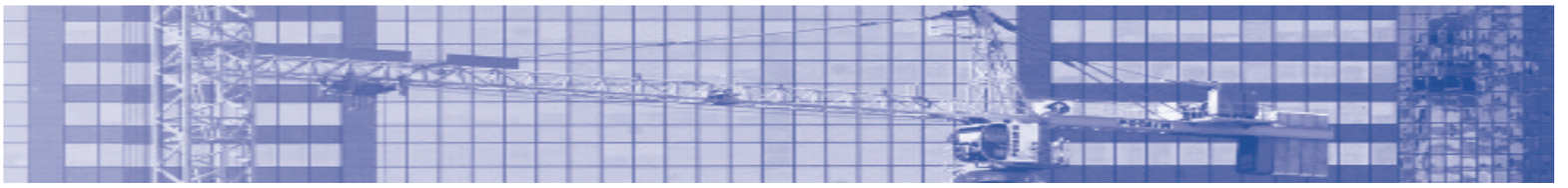

Cependant, l'enquête a également souligné que le résultat consolidé par groupe recouvrait des écarts très importants entre les filiales d'un même groupe.

Nous avons donc défendu l'idée que le passage de 4 à 5 % du quota n'était envisageable qu'à la double condition suivante :

- Mesurer le quota non plus filiale par filiale mais au niveau du périmètre consolidé du groupe
- Instaurer un bonus qualité pour les entreprises qui embauchent des jeunes à la sortie de leurs contrats en alternance, afin d'éviter tout effet pervers de la mesure en terme de précarisation de l'emploi.

La déclaration de Nicolas SARKOZY s'est traduite dès le mois de février dernier par l'introduction d'une nouvelle disposition dans la Loi de Finances rectificative pour 2012, qui a effectivement porté le seuil d'exonération de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage pour les entreprises de plus de 250 salariés de 4 à 5 % d'alternants d'ici à 2015.

Avec le soutien du MEDEF, de la FFB et de la FNTP, des amendements ont été rédigés visant à faire prendre en compte nos deux propositions dans le projet de loi, mais sans succès.

Devenir du CAP ouvrages d'art

Les effectifs présents dans les sections CAP Ouvrages d'art sont très faibles : 85 jeunes recensés au niveau national, dont 28 en apprentissage. Il n'y a plus de formation à ce CAP que dans six régions métropolitaines.

EGF.BTP avait proposé à la FNTP de fusionner les actuels CAP Constructeur en Béton Armé du Bâtiment et CAP Ouvrages d'art afin de créer un nouveau diplôme de Constructeur en Béton Armé pouvant exercer son métier, tant dans le Bâtiment que dans les TP.
Nous avions démontré que, sur le terrain, il était observé un rapprochement notable des métiers du bâtiment et du génie civil et que les entreprises avaient besoin d'un diplôme transversal, ouvert sur une gamme d'activités mixtes.
La FFB avait approuvé notre projet.
Nous avions rédigé un nouveau référentiel détaillé de ce futur diplôme prouvant sa faisabilité. Nous nous sommes heurtés cependant au sein de la FNTP à une vive opposition venant des PME de génie civil qui préconisaient pour leur part la création d'un nouveau diplôme pur TP, ouvert aux activités de l'ouvrage d'art mais aussi à d'autres activités TP comme la maintenance des ouvrages, la soudure, les équipements hydrauliques, la signalisation routière, les branchements électriques etc...

Pour tenter de trouver une voie de sortie, la FNTP a proposé la création d'un CAP à 2 options :

- 1ère année : Béton BTP
- 2ème année : une option BTP et une option Spécialités TP.

Dans l'attente de nouveaux développements, nous avons refusé et plaidé pour un statu quo : refus pour nous de prendre le risque de perdre le CAP CBAB, qui nous convient pour l'essentiel, au profit d'un diplôme hybride auquel nous ne croyons pas.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:12 Page 38

Conseillers d'enseignement technologique

➡ Pour la mandature en cours (2010-2015), EGF.BTP est représenté par quatre professionnels :

▶ Au niveau du Bâtiment, par Daniel VILLEDIEU (Académie de Versailles)

▶ Au niveau des TP, par Patrick MINVIELLE et Pierre LABAUDINIERE (Académie de Versailles), ainsi que Thomas PARMENTIER (Académie de Créteil).

Les CET exercent en principe auprès des instances de l'Education Nationale, une fonction d'expertise et de conseil. Ils ont notamment pour mission de participer aux jurys d'examen (présidence des jurys de CAP, de BEP, vice-présidence des jurys de BP et participation aux jurys pour les autres diplômes de niveaux IV et III) et d'assurer la liaison Education Nationale/Profession.

➡ Dans la réalité, les échanges avec l'Education Nationale ne sont pas aussi simples : circuits d'information complexes et sollicitation plus ou moins épisodique des CET.

Face à ce constat, une première action a été menée auprès de l'Académie de Versailles pour optimiser le travail de nos trois CET relevant de ce territoire.
Nous avons rencontré la Déléguée Académique à l'Enseignement Technique et trouver avec elle des voies de progrès.
Une démarche similaire reste à mener avec l'Académie de Créteil.

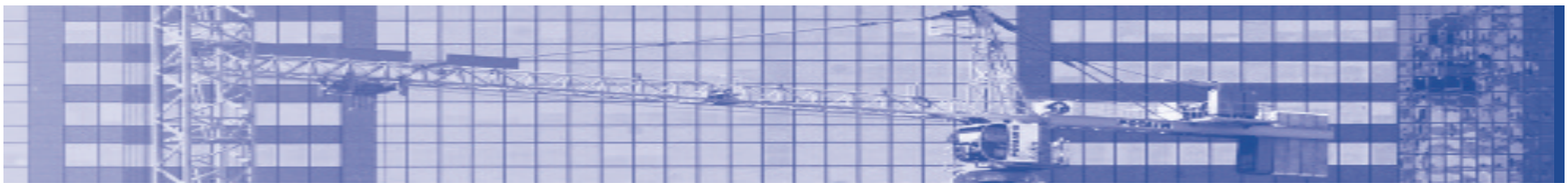

BTP QCM

L'outil BTP QCM est un générateur de QCM (questionnaires à choix multiples) développé par le Groupe OPCA/GFC/AREF et destiné à tester les connaissances des personnels de chantier, sur la base de situations concrètes de travail.
Il peut être utilisé pour :

- Accompagner la mobilité interne
- Elaborer des plans de formation
- Animer des formations
- Evaluer des effets de formation.

Une douzaine de bases référentielles correspondant aux filières métiers sont disponibles, dont les filières gros œuvre et génie civil auxquelles EGF.BTP a très largement participé.

Les aménagements techniques nécessaires du logiciel demandés par EGF.BTP au Groupe OPCA/GFC/AREF ont tardé à être mis en place perturbant profondément le lancement du dispositif et pénalisant les entreprises EIFFAGE et VINCI qui testaient en interne le système.

Nous avons dû monter vigoureusement au créneau, afin que la situation se dénoue.
La version 1 des applicatifs du BTP QCM a ainsi pu être mise en production en décembre 2011.

Avant le prochain déploiement général du dispositif, il faut encore :
- Mettre en ligne un guide d'utilisation des BTP QCM
- Former des conseillers à l'outil dans chaque APR.

➡ EGF.BTP a par ailleurs fait acter que, dans le cadre du programme de Recherche Développement 2012 de l'OPCA Construction, soient terminés et mis à disposition des entreprises les résultats des travaux menés en terme d'étalonnage des QCM de la base gros œuvre avec les diplômes de l'Education Nationale et avec les titres AFPA.

Une demande similaire a été également faite pour 2012 en ce qui concerne la base génie civil.

Gestion des mandats patronaux

La Commission Formation d'EGF.BTP a enfin, comme chaque année, suivi et orienté l'action des professionnels qu'elle mandate dans les instances stratégiques de la formation :

- CA de Constructys et des OPCA Bâtiment et Travaux Publics
- Commissions de la FFB et de la FNTP
- Commission Professionnelle Consultative BTP du Ministère de l'Education Nationale
- Commission Professionnelle Consultative du Ministère du Travail
- Commission des Titres d'Ingénieurs
- Conseils d'Administration ou de Perfectionnement d'Ecoles professionnelles.

DELEGATION EUROPE

Animée par **Bernard HUVELIN** et **Xavier BEZANCON**, la délégation Europe a eu une implication soutenue sur les questions européennes notamment à travers la participation active de Bernard Huvelin aux travaux du CESE et l'animation du Forum par Xavier Bezançon. L'actualité des sujets européens est très importante et le syndicat se mobilise activement sur ceux-ci, relayé par notre délégation permanente à Bruxelles.

Les projets de directives marchés et concessions et la prise de position du Forum Européen des Entreprises Générales sur l'allotissement et le « in house »

Deux projets de directives ont été publiés en décembre 2011 par la Commission. Celui qui touche aux concessions était très peu demandé par les Etats membres et il fait l'objet de tergiversations au sein du Parlement européen. Les problèmes principaux pour les entreprises générales reposent sur la double volonté d'intégrer dans les futures directives de nombreuses exceptions à leur application, en intégrant partiellement la jurisprudence sur des situations de in house, et de recourir systématiquement à l'allotissement.

Le développement de la régie constitue une dérogation aux règles fondamentales de publicité et de mise en concurrence. Une telle démarche conforterait, en France mais également dans les autres Etats membres de l'Union, des modes de gestion plus ou moins internalisés et, à tout le moins, dispensés de mises en concurrence préalables, risquant d'entraîner la fermeture de pans de plus en plus importants de marchés aux entreprises privées.

Les membres du Forum, menés par Bernard Huvelin et Xavier Bezançon, ont rencontré :

- Le cabinet de Michel Barnier en novembre 2011 pour l'alerter des conséquences sur le tissu européen des entreprises générales de la rédaction élaborée par ses services concernant l'allotissement. Cette démarche a été partiellement couronnée de succès car le Commissaire Barnier a modifié le texte qui continue néanmoins à contenir la mention de la possibilité d'allotir et de la justification dans les appels d'offres ;
- Les rapporteurs des deux directives en avril 2012, MM Tarabella et Juvin afin de leur faire part de nos positions ;
- De nombreux parlementaires européens afin de les sensibiliser à nos positions ;
- M Pitella, vice Président du Parlement à qui il a été remis deux propositions d'amendement concernant l'allotissement et le « in house ».

Nous avons appuyé nos propositions d'amendement sur les principes contenus dans le règlement transport de 2007 et qui est en fait la seule référence sur le sujet dans le droit européen. Nous avons adapté les principes de ce règlement au texte des directives (territorialité, contrat à durée limitée, obligations de service public).Nous poursuivons actuellement notre action de sensibilisation auprès des députés et fonctionnaires européens.

Bernard Huvelin, membre du Comité économique et social européen, a dirigé la commission qui a préparé le rapport sur les nouvelles directives européennes en matière de marchés publics et de concessions.

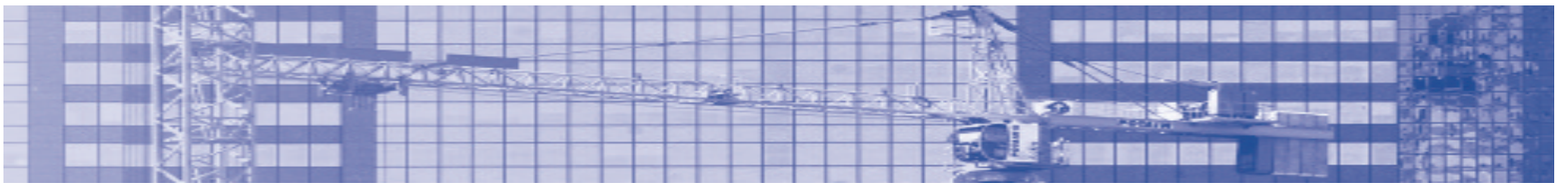

Principes généraux affirmés par le Forum Européen des Entreprises Générales

Sur l'allotissement

► Les clients publics doivent disposer de la liberté d'allotir ou non et pouvoir choisir selon leurs besoins ou leurs désirs le système qui leur convient le mieux.
► La division en lots divise les responsabilités concernant les ouvrages et rend impossible la prise en compte effective du développement durable.
► Les contrats globaux ont été introduits officiellement dans le code des marchés en France après avoir développé l'allotissement, le droit européen copiant le droit français devrait s'en inspirer.
► Si le client public doit justifier ses choix, il s'ensuit une distorsion de concurrence entre les modes d'allotissement et une source de contentieux considérable déjà visible en France.
► Les entreprises générales sont les premiers employeurs dans leurs pays et des exportateurs et perturber leur activité n'est pas une bonne idée à l'heure actuelle et de façon générale.
► Toute règle a priori dans ce domaine ne peut que perturber l'industrie.
► Les questions de sous traitance doivent être traitées subsidiairement dans les droits nationaux.

Sur le « in house »

► Le but des directives n'est pas de fermer les marchés publics en créant des chasses gardées en faveur de systèmes de gestions en régie, mais d'ouvrir la compétition aux opérateurs quels qu'ils soient : Primauté des principes du Traité

► Le projet de directive européenne fait une extension considérable du « in house » qui s'écarte très sensiblement des principes traditionnels des marchés publics européens notamment le recours à la compétition dans les prestations de services.

► Il faut protéger la liberté des pouvoirs adjudicateurs quant à leur organisation de mode de gestion (in house ou délégation).

► Il faut maintenir de saines règles de gestion des deniers publics par l'usage de la compétition et soumettre les prestations de services, quelles qu'elles soient, aux fourches de la compétition ce que poursuit le doit européen depuis cinquante ans.

► L'arrêt ANAV (6 avril 2006) rappelle le caractère exceptionnel de la création d'un service in house[1]. De ce fait il faut prévoir la création d'un test de marché avant toute création d'entités parapubliques.

► Le droit européen doit respecter la totalité de la jurisprudence et ne pas s'écarter des principes fondateurs du Traité, à savoir l'ouverture des marchés, la suppression des barrières et la liberté du commerce et de l'industrie.

► A l'instar du règlement n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, le législateur européen devrait, selon nous, s'inspirer des règles encadrant strictement les activités en régie qui prévoient le recours au contrat, en limitant la durée et la zone territoriale des contrats qui sont attribués, et en exigeant, la publication préalable d'un avis de pré-information.

[1] Point *26. Il convient de préciser que, s'agissant d'une exception aux règles générales du droit communautaire, les deux conditions énoncées au point 24 du présent arrêt doivent faire l'objet d'une interprétation stricte et que c'est à celui qui entend s'en prévaloir qu'incombe la charge de la preuve que les circonstances exceptionnelles justifiant la dérogation auxdites règles existent effectivement.*

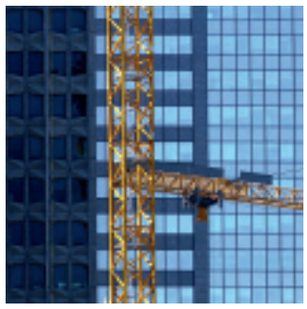

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:12 Page 42

DELEGATION SOCIALE

La Délégation Sociale est animée par **Pascal PLEUVY** (EIFFAGE Construction) avec le concours de **Gisèle CARBONELL-TISSOT**.

Négociations paritaires BTP

Membre des délégations patronales FFB comme FNTP, la délégation sociale a suivi plusieurs négociations.

➡ Poursuite des négociations sur le CONTRAT AVENIR TP

La FNTP a souhaité instaurer un processus de négociation et de bilan paritaire réguliers dans le cadre de l'accord de base du 22 décembre 2009. Ont été abordés en 2011 les handicapés, la RSE, les salaires, l'accueil des jeunes et des stagiaires, les clauses sociales, l'insertion, le contexte réglementaire européen et les petits déplacements.
Un accord du 7 avril 2011 sur la RSE permettant de mesurer par des indicateurs le niveau de responsabilité sociétale de la branche des TP et des accords sur les salaires ont été également signés.
Un projet de guide sur l'emploi des handicapés est en cours.

Sur les petits déplacements et l'opportunité d'une négociation, EGF.BTP et d'autres syndicats de spécialités ont demandé l'abandon par la FNTP de l'examen paritaire de ce thème en 2012.

L'accord sur la période d'essai des salariés des TP du 5 octobre 2010 est entré en vigueur le 1er janvier 2012, après extension en décembre 2011. Il ne concerne pas le bâtiment qui reste sur une période d'essai des cadres de 4 mois maximum – au lieu de 2 fois 3 mois – venant ajouter une nouvelle différence entre les conventions collectives cadres du BTP, préjudiciable pour les entreprises mixtes. EGF.BTP continuera d'œuvrer auprès de la FFB pour faire disparaître ces différences qui concernent les classifications cadres, les salaires minima et la période d'essai.

Commission nationale de validation des accords signés par les représentants élus du personnel

Pour mémoire, cette procédure nouvelle qui s'adresse aux entreprises de moins de 200 salariés dépourvues de délégué syndical, est régie par un accord BTP du 15 septembre 2010, étendu le 26 novembre 2011. Pour la section TP dont EGF.BTP fait partie, sur 11 accords examinés, 6 ont été validés. Pour la section bâtiment, 19 accords ont été examinés et 9 validés. Les motifs d'invalidation concernent le champ d'application et les conditions de forme ce qui conforte la nécessité pour l'entreprise de prendre contact avec les fédérations via EGF.BTP avant même la négociation de l'accord d'entreprise avec les représentants élus.
Les thèmes abordés sont surtout l'aménagement du temps de travail.

Bilan paritaire des accords BTP sur l'égalité professionnelle Hommes Femmes et l'emploi des seniors

L'accord BTP sur l'emploi des seniors du 23 décembre 2009, étendu le 17 mai 2010 et conclu pour une durée de 3 ans , a après 2 années d'application, déjà atteint son objectif de fin de période tant pour le maintien du niveau d'emploi des 50 ans et plus que pour l'augmentation de 1% des effectifs employés des 55 ans et plus.

L'accord sur l'égalité professionnelle du 20 septembre 2009, étendu le 3 août 2010 et conclu également pour une durée de 3 ans, a déjà atteint avec un an d'avance, l'objectif de mixité de 12 % fixé pour fin 2012. La progression de la mixité s'observe principalement dans les catégories ETAM et cadres.

Négociation paritaire sur la prévention de la pénibilité

Dans le cadre de l'obligation de négocier avant le 31 décembre 2012, pour éviter l'impact de la pénalité de 1 % maximum sur les salaires des effectifs concernés par les facteurs légaux de pénibilité, un accord de branche a été signé contre toute attente, avec 3 syndicats – CGC,CFTC et FO – le 20 décembre 2011 sur la prévention de la pénibilité et l'amélioration des conditions de travail. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2012 et l'extension est en cours, il permet aux entreprises de 50 à 299 salariés de se dispenser de négocier un accord ou un plan tout en s'exonérant de la pénalité. Il est assorti d'indicateurs et accompagnés de fiches techniques par risques établies par l'OPPBTP. Le GT paritaire d'étude d'un compte épargne temps, auquel EGF.BTP participe activement, a démarré ses travaux au 1er trimestre 2012.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:12 Page 44

DELEGATION SOCIALE

Union des Caisses de France - Réseau des Caisses de Congés Payés

EGF.BTP continue de suivre attentivement ce dossier, en ayant accès aux informations des CA de l'UCF. L'IGAS a rendu son audit définitif – dont EGF.BTP a fait une synthèse – qui préconise le maintien du réseau des caisses de congés payés tout en poursuivant les réformes en cours et en les complétant par des propositions supplémentaires.
Au titre des réformes en cours, l'UCF a voté quasi à l'unanimité en décembre 2011, le regroupement des caisses bâtiment – de 27 à 8. EGF.BTP va formuler très prochainement des observations sur le calendrier et les modalités auprès de l'UCF et la FFB pour accélérer le regroupement.
L'enjeu de cette réforme est, outre des économies avec maintien de la qualité du service, de permettre l'harmonisation des taux de cotisation des différentes caisses – non encore effective –et des règles de cotisations et d'indemnisation – effectuée au 2/3.

Prêt de main d'œuvre à but non lucratif

Dans le cadre des récentes évolutions législatives – vote des lois Cherpion et Warsmann 2 – et parce que cet outil est très utile pour gérer les sureffectifs temporaires dans les groupes de sociétés ou entre sociétés indépendantes du BTP, EGF.BTP a élaboré un modèle de convention de mise à disposition entre 2 entreprises.
Un dossier en ce sens a été circularisé.

Emploi des Handicapés

EGF.BTP a organisé le 2 février 2012 une réunion sur ce thème avec la participation de nombreux intervenants extérieurs, qui a regroupé 40 participants, et a permis de faire le point sur le paysage réglementaire et conventionnel, l'offre de services des différents partenaires et d'échanger sur les bonnes pratiques des entreprises d'EGF.BTP. Une enquête auprès des adhérents a été effectuée à cette occasion et montre que le taux d'emploi maximum – 6 % – n'est pas encore atteint – moyenne entre 3 % et 4 % – et que des marges de progrès existent tant pour le maintien dans l'emploi direct que pour la sous-traitance – moins de 1% du taux d'emploi , jusqu'à 3 % possible.

Forfait Jours des Cadres et des ETAM

Face à l'évolution défavorable aux employeurs de la jurisprudence de la Cour de Cassation sur le forfait jours des cadres et sur le régime des cadres dirigeants, allant jusqu'à remettre en cause des accords de branche signés , EGF.BTP a préconisé par circulaire, des consignes de prudence pour le BTP.

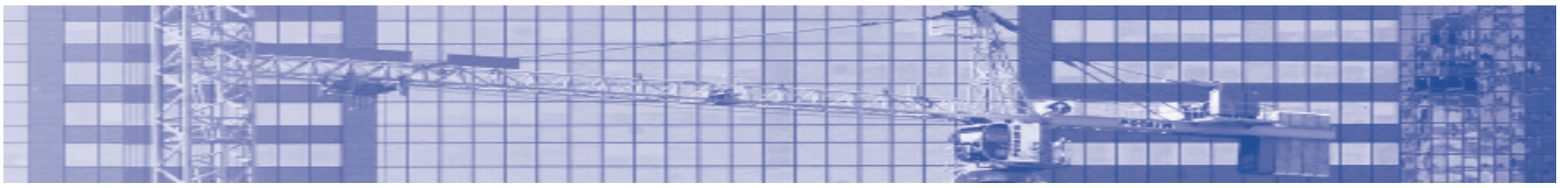

Lutte contre le travail illégal

EGF.BTP a élaboré une note de synthèse sur les nouvelles dispositions législatives et réglementaires résultant de 5 lois, qui a été circularisée. Le Ministère du Travail fait toujours la sourde oreille à notre 3ème relance écrite. L'entrevue avec l'ACOSS en septembre 2011, a permis de constater la mise en place d'un service interne dédié à la lutte contre le travail illégal ainsi que quelques avancées en matière d'attestations sécurisées, même si nous n'obtenons pas encore le badge URSSAF universel que nous avons proposé, et l'interrogation directe par l'entreprise du compte URSSAF du sous-traitant.

Groupe de Travail

Prévention, protection de la santé et conditions de travail

Outre une collaboration continue avec les commissions des fédérations du BTP et différents organismes – CNAM, CRAMIF, OPPBTP, Ministère du Travail et COCT – sur des projets de textes, ce groupe permanent de la Délégation Sociale a travaillé sur les sujets suivants :

Référentiel BTP Prévention Santé Sécurité

Un groupe de travail commun avec l'OPPBTP, l'ASE BTP et les fédérations BTP réfléchit sur l'opportunité d'élaborer un référentiel BTP certifiable à terme, de portée internationale et reconnu par les maîtres d'ouvrage qui serait construit à partir du document validé par la FIEC, du code des bonnes pratiques BTP et du MASE pour intégrer les spécificités BTP, les besoins de tout type d'entreprise du BTP et la logique de gestion d'affaire.

DELEGATION SOCIALE

Concours Sécurité EGF

Depuis 2011, le concours sécurité organisé sur un rythme biennal les années paires cherche à mieux mettre en valeur l'entreprise générale qui est particulièrement performante sur la prévention santé et sécurité. Il veut pallier l'absence de concours au niveau bâtiment et FFB.

En 2012, il a été proposé de concourir sur 4 thèmes :

- La lutte contre les TMS
- La lutte contre les addictions
- Comment l'entreprise générale améliore les performances santé et sécurité de ses partenaires ?
- Comment l'entreprise organise et coordonne la politique de prévention santé et sécurité en entreprise générale ?

La participation a été bonne : 17 dossiers, le jury en a primé 4 .

- 1er prix :GFC (groupe Bouygues)
- 2ème prix : Norlit (groupe Rabot Dutilleul)
- 3ème prix ex aequo : Ramery
- 3ème prix ex aequo : Urban (groupe Vinci)

Prévention Incendie des cantonnements de chantiers

Les propositions communes - EGF BTP/ACIM et fédérations BTP - élaborées sous l'impulsion d'EGF.BTP et transmises à la DGT en juin 2010, ne sont toujours pas entérinées dans un texte réglementaire, alors même qu'elles avaient été validées par le groupe de travail de la DGT. EGF.BTP a demandé à ses adhérents d'appliquer volontairement cette plate-forme commune dans l'attente. Toutefois, celle-ci est remise en cause par les pompiers de Paris qui ont une position beaucoup plus stricte. Une rencontre EGF/FFB/Pompiers est prévue pour trouver un compromis.

Risque chimique

Sur les poussières de bois et le plomb, EGF.BTP a pris contact avec l'INRS qui serait disposé à faire des campagnes de mesures. La FNTP a sollicité EGF.BTP pour participer à un **conventionnement portant sur le risque chimique TP** à la demande du Ministère du Travail et la CNAM. L'ensemble des syndicats de spécialité ont demandé à l'OPPBTP de consolider les données sur les produits dangereux étiquetés ou non, tenir à jour les produits de substitution disponibles et permettre une traçabilité.

Lutte contre les addictions

La commission sociale a décidé de réactiver le GT qui avait élaboré en juin 2010 les propositions d'EGF.BTP envoyées à la MILDT. En effet, la DGT a fait paraître un guide en janvier 2012, sur lequel nous avions fait des observations hélas non retenues et dont les préconisations risquent de télescoper les politiques de prévention volontaristes mises en place dans les entreprises, notamment à propos de la définition des postes sensibles et de l'utilisation des tests de dépistage de drogue. Ces derniers ne pourraient être pratiqués que par les médecins du travail ce qui, compte tenu de leur charge

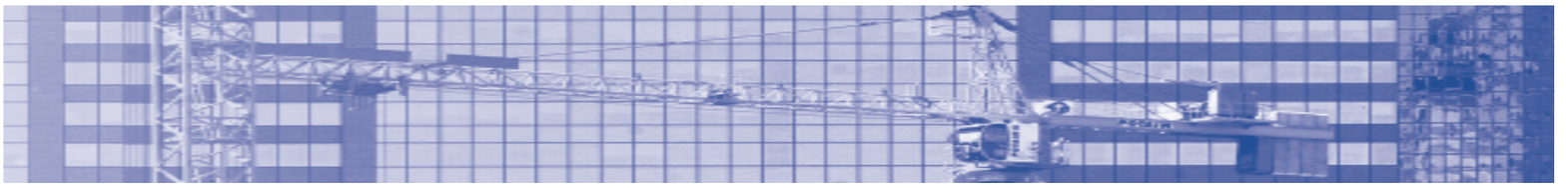

de travail, rend les contrôles très difficiles à mener. Nous voulons obtenir un assouplissement de la réglementation car la Cour de Cassation admet le licenciement d'un salarié ayant consommé de la drogue en dehors du temps de travail, dans la mesure où il était en état d'ébriété lors de la prise de son poste.

Coordination Santé et sécurité

EGF.BTP continue en lien avec les fédérations et l'OPPBTP, la réflexion sur ce thème et le suivi des travaux de normalisation.

Délégations de pouvoir, santé et sécurité

Le nouveau dossier comprenant les outils en vue de construire un système de délégations de pouvoir pour les PME d'EGF.BTP, adapté à leur structure et leur mode de fonctionnement, est finalisé. Par ailleurs la mise à jour du dossier élaboré en 2007 sur les délégations de pouvoir dans le cadre de SEP, dont l'objet est de tenir compte des remontées du terrain et expériences liées à des contentieux, est toujours en cours.

Prévention des TMS

Ce dossier propose une méthodologie et des solutions pour lutter contre les TMS qui représentent pour l'activité gros-œuvre bâtiment et génie civil TP près de 90 % des maladies professionnelles et 55 % des accidents du travail. Il contient également des outils pratiques en annexes, d'analyse du phénomène, de mise en place et de suivi de la démarche, de sensibilisation des salariés. Ce dossier peut contribuer utilement à la réflexion sur la mise en place d'un accord ou plan de lutte contre la pénibilité rendue obligatoire pour éviter aux entreprises de 50 salariés et plus de payer une pénalité de 1% maximum sur la masse salariale de leur effectif concerné par les facteurs de pénibilité.

Groupes de travail FNTP / FFB

EGF.BTP participe également via ses représentants à plusieurs groupes de travail qui portent sur :

- La réforme du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité,
- L'analyse du stress dans le BTP ainsi que les bonnes pratiques mises en œuvre pour le réduire,
- La formation à la sécurité TP,
- La conception du matériel,
- La sécurité TP,
- Le Groupe national amiante de la FFB.

LETTRE EGF 12:LETTRE EGF 12 11/06/2013 10:12 Page 48

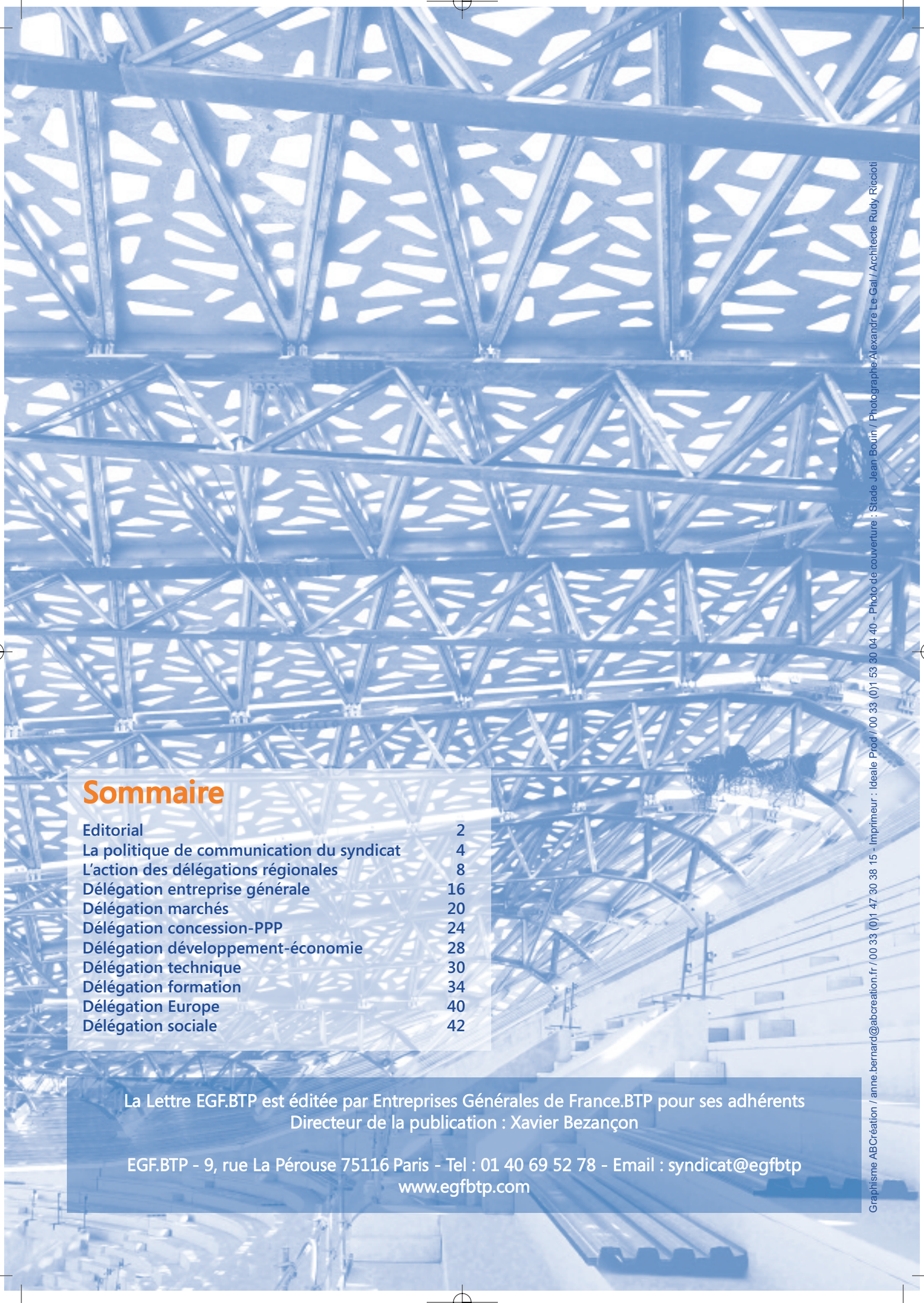

Sommaire

Editorial	2
La politique de communication du syndicat	4
L'action des délégations régionales	8
Délégation entreprise générale	16
Délégation marchés	20
Délégation concession-PPP	24
Délégation développement-économie	28
Délégation technique	30
Délégation formation	34
Délégation Europe	40
Délégation sociale	42

La Lettre EGF.BTP est éditée par Entreprises Générales de France.BTP pour ses adhérents
Directeur de la publication : Xavier Bezançon

EGF.BTP - 9, rue La Pérouse 75116 Paris - Tel : 01 40 69 52 78 - Email : syndicat@egfbtp
www.egfbtp.com

Graphisme ABCréation / anne.bernard@abcreation.fr / 00 33 (0)1 47 30 38 15 - Imprimeur : Ideale Prod / 00 33 (0)1 53 30 04 40 - Photo de couverture : Stade Jean Bouin / Photographe Alexandre Le Gal / Architecte Rudy Riccioti